



## Avertissement :

Dans l'ensemble de ce document, on utilise le vocable « Val de Sambre Transfrontalier » pour désigner la réunion du Val de Sambre français avec la Haute-Sambre et de la Thudinie belge.

Ce livret se compose de deux parties distinctes :

- > La première partie, ou **partie A**, permet de re-situer à une échelle plus large le territoire du **Val de Sambre Transfrontalier** et d'évoquer les grands éléments fédérateurs de son paysage.
- > La seconde, ou **partie B**, énonce tout d'abord les données dont nous avons disposé puis présente chacune des « Unités paysagères » (définition du terme page n° 17 § B-1-3) qu'il est possible de discerner de part et d'autre de la vallée de la Sambre, depuis l'amont d'Aulnoye-Aymeries jusqu'au sud-ouest de Charleroi.

L'ensemble des cartographies présentes dans ce document (sauf mention différente) a été élaboré à partir des données « CORINE LAND COVER 2000 » fusionnées entre la partie française et la partie belge.

Ces mêmes cartes ont ensuite été « travaillées » avec le logiciel informatique de dessin Adobe Illustrator.

## Contributions et remerciements :

Ce document a été réalisé dans le cadre du programme opérationnel transfrontalier européen Interreg IIIa.

Son élaboration est le fruit d'une collaboration entre les équipes techniques de l'association Espace - Environnement (Cédric Swennen, ingénieur agronome et Line François, géographe urbaniste) et le CAUE du Nord (Jean-Marc Le Moing, paysagiste DPLG).

Les cartographies ont été réalisées par Espace - Environnement, l'Agence de développement et d'Urbanisme de la Sambre et le CAUE. Les Photographies et les illustrations sont d'Espace - Environnement et du CAUE. La mise en page a été réalisée par le CAUE.

Ce document complète et précise plusieurs publications réalisées pour le compte de différentes institutions, que soient ici remerciés ces structures et leurs auteurs :

- > Le Conseil Général du Nord avec « Les éléments de lecture des paysages » du Classeur de la Trame Verte du Département du Nord, réalisé en 1993.
- > La Région wallonne avec « Les territoires paysagers de Wallonie », réalisée par la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) et publié en 2004 [auteurs : E. Droeven et M. Kummert (LEPUR-FUSAGx) sous la direction du professeur C. Feltz]
- > L'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (anciennement Communauté de Communes du Val de Sambre) avec « L'étude pour la valorisation et l'aménagement du territoire rural et naturel - partie 1, diagnostic paysager », réalisée en 1999 par l'équipe Bertin, paysagiste et Lemoine, architecte.
- > Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois avec deux « Guides techniques des Paysages », un premier (1995) traitant de l'Unité (paysagère) de la haie d'Avesnes et, un second (1997) traitant de l'Entité (paysagère) de la Fagne de Solre.

## Sommaire :

Avertissement, contributions et remerciements .....	2
Sommaire .....	3
Préambule .....	4
Introduction au projet BEAUrEGaRD .....	5
Partie A - Des éléments de contexte pour cerner les paysages du Val de Sambre transfrontalier .....	6
A- 1- Les structures urbaines environnantes .....	7
A-2- Les grands éléments fédérateurs du paysage .....	8
A-2-1 Un territoire de bas plateaux modelés par les vallées .....	8
A-2-2 Un territoire aux horizons boisés tel une grande clairière .....	9
A-2-3 Un territoire dont l'occupation du sol est variée .....	10
A-2-4 Des sites d'implantation des ensembles bâtis variés .....	11
A-2-5 Des relations particulières entre les infrastructures, l'urbanisation et la perception du territoire .....	13
Partie B - La diversité du paysage : les différentes unités paysagères .....	14
B- 1- Méthode de travail et résultats.....	15
B-1-1 Introduction .....	15
B-1-2 Les données initialement disponibles .....	15
B-1-3 Le concept d'unité paysagère retenu : définition .....	17
B-1-4 L'organisation du travail - Conséquences .....	17
B-1-5 La Carte générale des unités paysagères .....	18
B-1-6 La Carte générale des unités paysagères et l'occupation du sol .....	19
B-2- Les 21 Unités paysagères.....	20
B-2-1 L'unité paysagère du coteau de Mormal.....	20
B-2-2 L'unité paysagère du Plateau de la Sambre.....	21
B-2-3 L'unité paysagère de la clairière de Feignies .....	22
B-2-4 L'unité paysagère de l'agglomération de Sambre-Solre.....	23
B-2-5 L'unité paysagère des méandres de la Sambre.....	24
B-2-6 L'unité paysagère de la Haie d'Avesnes (Secteur nord-ouest).....	25
B-2-7 L'unité paysagère du plateau transfrontalier de Hainaut.....	26
B-2-8 L'unité paysagère des versants transfrontaliers de la Sambre.....	27
B-2-9 L'unité paysagère des vallons de Colleret.....	28
B-2-10 L'Unité paysagère de la Solre et des bosquets.....	29
B-2-11 L'unité paysagère des clairières et bois d'Entre-Haine-et-Sambre.....	30
B-2-12 L'unité paysagère des versants agricoles de la Sambre.....	31
B-2-13 L'Unité paysagère des vallées transfrontalières de la Thure et de la Hantes.....	32
B-2-14 L'unité paysagère de la Sambre de Thuin et Lobbes.....	33
B-2-15 L'unité paysagère du plateau agricole de Thudinie.....	34
B-2-16 L'unité paysagère des vallonnements industrialisés de Fontaine-l'Evêque.....	35
B-2-17 L'unité paysagère de la Sambre boisée et du méandre d'Aulne.....	36
B-2-18 L'unité paysagère de l'Eau d'Heure résidentielle.....	37
B-2-19 L'unité paysagère des versants urbanisés et boisés de l'Eau d'Heure.....	38
B-2-20 L'unité paysagère de la clairière de Nalines.....	39
B-2-21 L'unité paysagère des vallées de l'Eau d'Heure rurale et du Thyria.....	40
Bibliographie .....	41

## Préambule

« **Le paysage ne parle presque jamais de lui-même. Il parle de la vie des hommes dans le territoire** », Claudio Ferrata, 2005, Les carnets du paysage n° 12, çà & là, p. 129, actes sud et ENSP.

*C'est avec cette conviction que nous abordons la connaissance des paysages du territoire du val de Sambre transfrontalier.*

*Ce territoire est un grand livre à lire et à interpréter ! Cerner sa personnalité et ses particularismes fait nécessairement écho à la présence d'une société humaine spécifique qu'une frontière entre deux Etats est venue, récemment, séparer.*

*Si la morphologie des terrains est quasi immuable, la société humaine qui s'y inscrit modèle son territoire au cours du temps pour l'adapter à ses besoins, à ses attentes du moment.*

*Le sujet du paysage semble connaître un regain d'intérêt dans notre société. Mais très souvent celui-ci est abordé sur le ton de la nostalgie par rapport au passé. Ce n'est pas l'attitude que nous avons souhaité développer.*

*Nous pensons qu'une réflexion sur le paysage peut aider à affirmer et à construire l'identité d'un territoire ou d'une collectivité.*

*Le paysage n'est pas donné, il se construit sur le plan de la perception. On parle en effet de paysage quand la dimension culturelle du territoire surgit et s'affirme. Celle-ci n'est possible qu'après une première étape de « connaissance ». C'est à cet objectif premier d'identification qui est d'aider à « ouvrir les yeux aujourd'hui », que ce document contribue prioritairement.*

*A notre avis le paysage peut être un élément fédérateur pour le développement local. Sa force est aussi de faire converger les enjeux vers un projet collectif par le simple fait que, paradoxalement, les multiples lectures individuelles et collectives du paysage ne sont pas des lieux de divergence. La dimension du paysage peut aussi contribuer à solutionner des enjeux sociaux, économiques et d'environnement.*

*Quant à l'étape suivante, dite de la « reconnaissance » du paysage en tant que valeur ou richesse collective, elle ne viendra qu'ensuite et nécessitera d'autres outils.*

*Cette contribution au patrimoine commun transfrontalier qu'est le paysage forme le vœu d'induire les attentions nécessaires à ses qualités. Et qu'en conséquence la plus grande part des populations puisse jouir au quotidien d'un cadre de vie riche, varié, reconnu, harmonieux et durable.*

*L'originalité du présent document n'est pas tant d'aborder le territoire du Val de Sambre Transfrontalier par le prisme du paysage, différents travaux sur ce sujet ayant déjà été précédemment menés, tant sur le versant français que sur le versant wallon du territoire. Ce qui est particulier dans les pages suivantes, **c'est d'avoir organisé le recollement et l'harmonisation des informations disponibles de part et d'autre de la frontière, et de les avoir enrichies et complétées d'un regard transfrontalier commun. Ce travail permet la lecture d'un territoire où la frontière d'Etat est devenue virtuelle, puisqu'elle n'impose plus une sorte de « terra incognita » au-delà de son pointillé. Au contraire, il permet le retour à une perception transnationale du parcours de la Sambre. Les deux territoires ne sont plus regardés comme les marges de chacun des pays, mais comme un espace paysager recentré.***

*Notre motivation : mettre en évidence et identifier les qualités des paysages ordinaires du Val de Sambre transfrontalier.*

## Introduction au projet BEAUrEGaRD :

### Le Val de Sambre transfrontalier, un territoire de « projet » riche d'histoire et de culture partagées

Le Val de Sambre transfrontalier est un territoire franco-belge à part entière et original à plusieurs égards : ses centres urbains, son architecture, ses paysages, jusqu'à l'histoire de son développement économique et social méritent qu'on s'y arrête.

Les cours d'eau, qui font fi des frontières, transportent les hommes, favorisent les échanges, et propagent les idées et les savoir-faire. La Sambre est une somptueuse rivière qui prend son cours dans l'Aisne, à proximité de la Forêt du Nouvion, en France. Lieu d'implantation d'abbayes remarquables, elle a de tout temps joué un rôle exceptionnel entre les populations belges et françaises et a favorisé les brassages culturels.

Au fil de ses méandres, on y découvre non seulement l'émergence d'industries-sœurs, mais aussi une parenté dans l'art de construire. L'exemple des habitations industrielles d'Erquelines (B) similaires à celles de Boussois (F), ou encore les bâtiments Art déco de Jeumont (F) proches de ceux de Thuin (B), illustrent tout à fait les liens culturels et historiques qui unissent les populations transfrontalières du Val de Sambre.

Lors d'une flânerie dans les petits centres urbains le long de la Sambre, vous serez surpris de découvrir la manière dont cette histoire commune s'exprime jusque dans le détail des façades (marquises, garde-corps,...). Il est vrai que verre et fer étaient travaillés, mais aussi produits en Val de Sambre !

### Le projet BEAUrEGaRD, pour une valorisation concertée des centres urbains

BEAUrEGaRD est l'acronyme de « Bien Etudier l'Aménagement Urbain et Garantir le Renouveau Durable », projet européen mené sur le territoire du Val de Sambre franco-belge (transfrontalier).

Le travail réalisé dans le cadre d'Interreg IIa sur la « Valorisation concertée des centres urbains », a permis de montrer une continuité de l'identité culturelle le long de la Sambre. Il s'agissait de la première phase du projet Beaugard, menée sur les entités belges d'Erquelines et Thuin et sur les communes françaises de Boussois et Jeumont.

Ces 4 communes, qui partagent leur relation à la Sambre entre les villes et leur territoire, se sont alors découvert des images urbaines communes au-delà des frontières. Si la conscience d'une réalité transfrontalière commune apparaît, cette relation est encore insuffisamment connue et exploitée. Les communes ne peuvent donc pas, ou difficilement, mettre en commun leurs atouts socio-économiques et culturels et ainsi augmenter leur offre territoriale (touristique, de services...).

Pour y répondre, la dynamique s'est donc naturellement prolongée dans le cadre d'un programme Interreg IIIa, sur un territoire plus large et couvrant la période de 2003 à fin 2007. Actuellement, ce sont 29 communes (22 françaises et 7 belges), soit un territoire de 430 km<sup>2</sup> et d'environ 150.000 habitants au total qui sont inscrits dans la dynamique du Val de Sambre transfrontalier.

L'ASBL wallonne Espace Environnement, chef de file du projet Beaugard, travaille avec 2 partenaires français : l'ADUS à Maubeuge (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) et le CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

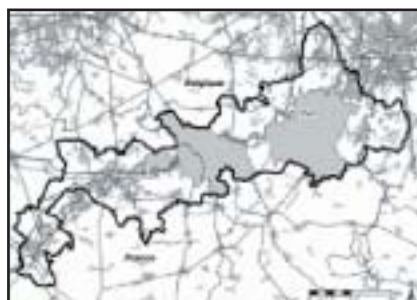
Le réseau des acteurs réunis à travers le projet Beaugard comprend les Villes et les Communes, à savoir les élus politiques et les techniciens communaux (Secrétaire communal, services d'urbanisme et de travaux...). D'autres acteurs interviennent à travers les différentes actions du projet, comme les associations (culturelles, sociales ou économiques), la population, les techniciens intercommunaux, départementaux et régionaux (gestionnaires, architectes...) ou encore la Communauté européenne et la Région wallonne.

La création d'un réseau et d'un partenariat durable entre les acteurs du Val de Sambre est le cœur du projet transfrontalier, car il fédère les actions et les rend cohérentes sur tout le territoire.

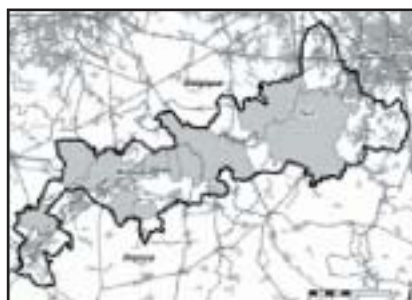
Le réseau transfrontalier vise à atténuer l'effet frontière en tant que coupure d'un territoire ayant une identité commune, au profit des liens à tisser en vue d'une valorisation du territoire.

Car malgré la prise de conscience d'un patrimoine commun, « l'effet frontière » pèse encore trop souvent dans les jugements et les analyses, tant de la part des techniciens, des élus que des habitants.

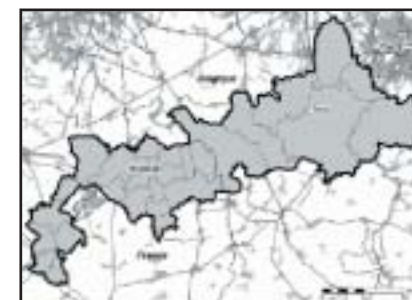
Pour en savoir plus, il vous est possible de vous reporter à l'adresse internet suivante : <http://www.valdesambre.org>



Beaugard 0



Beaugard 1



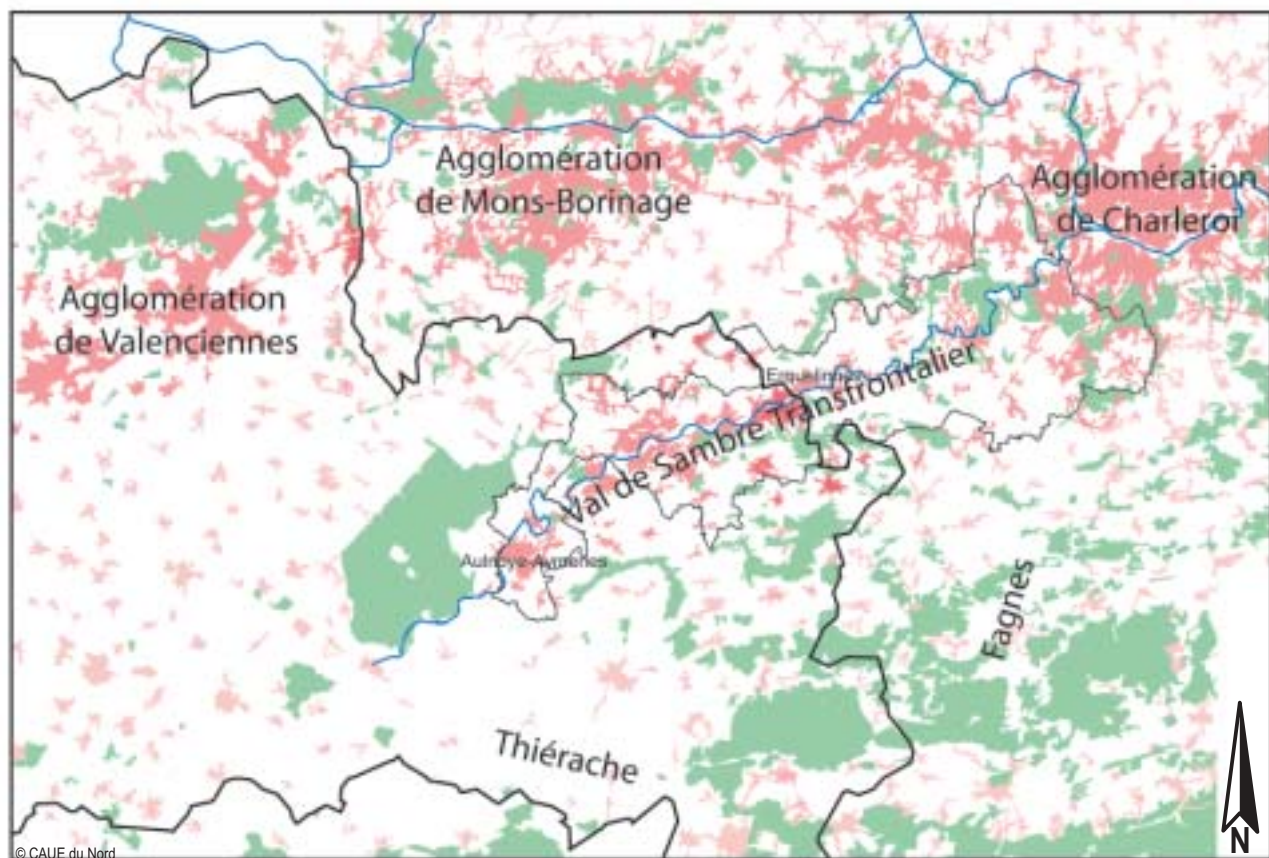
Beaugard 2

## **A - Des éléments de contexte** pour cerner les paysages du Val de Sambre transfrontalier

**A1- Les structures urbaines environnantes**

**A2- Les grands éléments fédérateurs du paysage**

## A1 Les structures urbaines environnantes



© CAUE du Nord

Sources: © IFEN-Corine Land Cover 2000 /© IGN-BD Alti® (2003) et BD Carto® (2003) /© MRW-DERNE

- Forêt- bois
- Zones urbanisées
- Périmètre d'action de BEAUrEGaRD 2

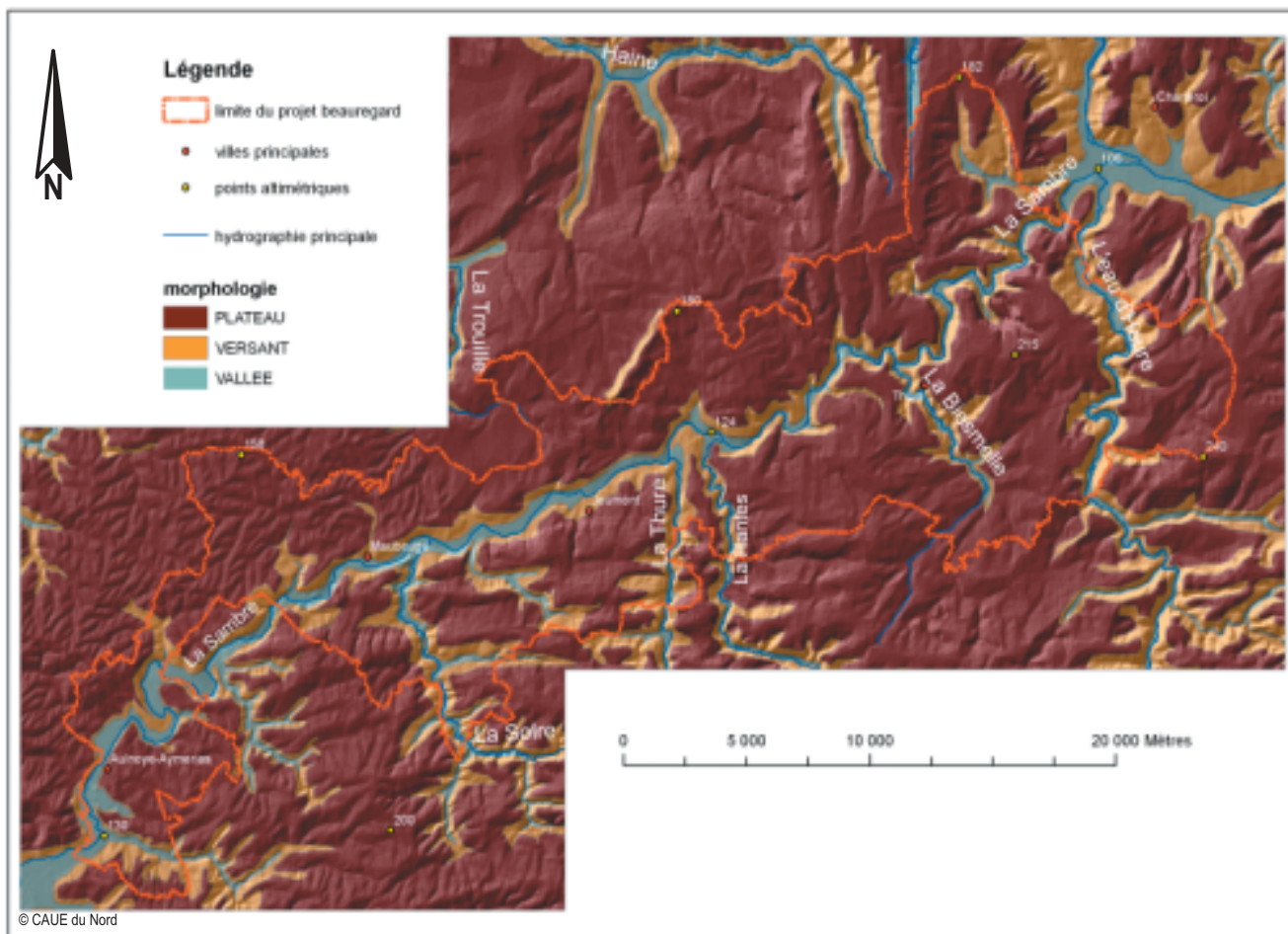
Le territoire du Val de Sambre Transfrontalier ici abordé couvre les secteurs géographiques du Val-de-Sambre français et de la Haute-Sambre belge. Ce territoire constitue une zone de contact entre des espaces très contrastés : son flanc nord est très fortement dominé par des secteurs largement urbanisés, alors que son flanc sud est caractérisé par des territoires ruraux et naturels. Au nord du Val de Sambre transfrontalier, on retrouve un ensemble de très vastes aires urbanisées dont l'extension en nappe, tant en France qu'en Belgique, s'est fait grâce à l'essor industriel lié à l'exploitation minière. D'ouest en est, cet ensemble comprend les agglomérations de Valenciennes, Mons-Borinage et Charleroi. Elles regroupent une population très importante. Sur les cartes cet ensemble apparaît tel une « nappe urbaine » étalée à partir des noyaux en général anciennement fortifiés (Valenciennes, Mons, Binche, Charleroi). Cet étalement s'opère sur le terrain en recouvrant, quasi indifféremment, une grande variété de « situations géographiques ». Aujourd'hui encore, cet ancien arc minier est toujours repérable à distance dans le paysage par la présence des terrils.

Au sud du Val de Sambre transfrontalier, par contre, le territoire est davantage sous l'influence de la ruralité, telle qu'elle peut être lisible au niveau de l'Avesnois, de la Thiérache et des Fagnes. On y retrouve par conséquent le maillage traditionnel des villages, bourgs et petites villes assurant les fonctions de service et d'activité avec des chiffres de population beaucoup moins élevés.

Entre les deux, le territoire du Val de Sambre transfrontalier s'offre tel une synthèse des caractères urbains de l'un et des caractères marqués par la ruralité de l'autre. Son aire transfrontalière agglomérée est bien individualisée et d'une taille plus réduite que ses voisines. Sa particularité est de s'étirer préférentiellement le long de la vallée de la Sambre de façon quasi continue depuis Aulnoye-Aymeries au sud ouest (F) jusqu'à Erquennes (Be) au nord-est. Plus à l'est, c'est une ponctuation de bourgs qui s'égrènent le long de la vallée tels Solre sur Sambre, Thuin et Lobbes, assurant ainsi la continuité avec l'agglomération carolorégienne.

## A2- Les grands éléments fédérateurs du paysage

### A-2-1 - Un territoire de bas plateaux modelés par les vallées



Le territoire du Val de Sambre transfrontalier s'étend sur un ensemble de bas plateaux limoneux largement marqués par la présence de nombreuses vallées. Les altitudes du territoire varient entre 100 et 240 m

Le territoire de BEAUREGARD draine la quasi-totalité de ses eaux de surface vers la Sambre. Son bassin versant est relativement étendu sur sa rive droite alors qu'il est particulièrement réduit sur sa rive gauche.

La Sambre canalisée coule dans la vallée la plus ample. Elle constitue un élément majeur de la géographie locale et des paysages. De l'amont vers l'aval on trouve des variations dans :

- la forme de ses méandres,
- l'encassement de son cours par rapport aux versants
- les séquences d'occupation du sol de ses berges et du fond de vallée (urbaines, industrielles, agricoles, naturelles).

Les principaux affluents situés sur la rive droite de la Sambre sont (du sud-ouest au nord-est) : la Tarsy, le ruisseau d'Eclaiibes, la Solre, l'Escrière, la Thure, la Hantes, la Biesmelle et l'Eau d'Heure.

Les affluents de la rive gauche de la Sambre sont nettement moins nombreux avec un cours plus réduit. Les principaux sont : la Flamène, la Pisselotte, les ruisseaux du Seigneur, du Grignard, du Laubac, des Wespes (non figurés sur la carte ci-contre).

Quant aux marges nord du Val de Sambre Transfrontalier, les cours d'eau ne s'écoulent pas vers la Sambre, mais vers l'Escaut via la Trouille, la Haine et leurs ruisseaux affluents respectifs.

Ces différents cours d'eau coulent dans des vallées aux caractéristiques différentes, façonnant ainsi des variations dans la perception du paysage. Ainsi, certaines d'entre-elles entaillent la roche et évoquent des gorges dont l'effet est renforcé par la présence de bois sur les versants raides.

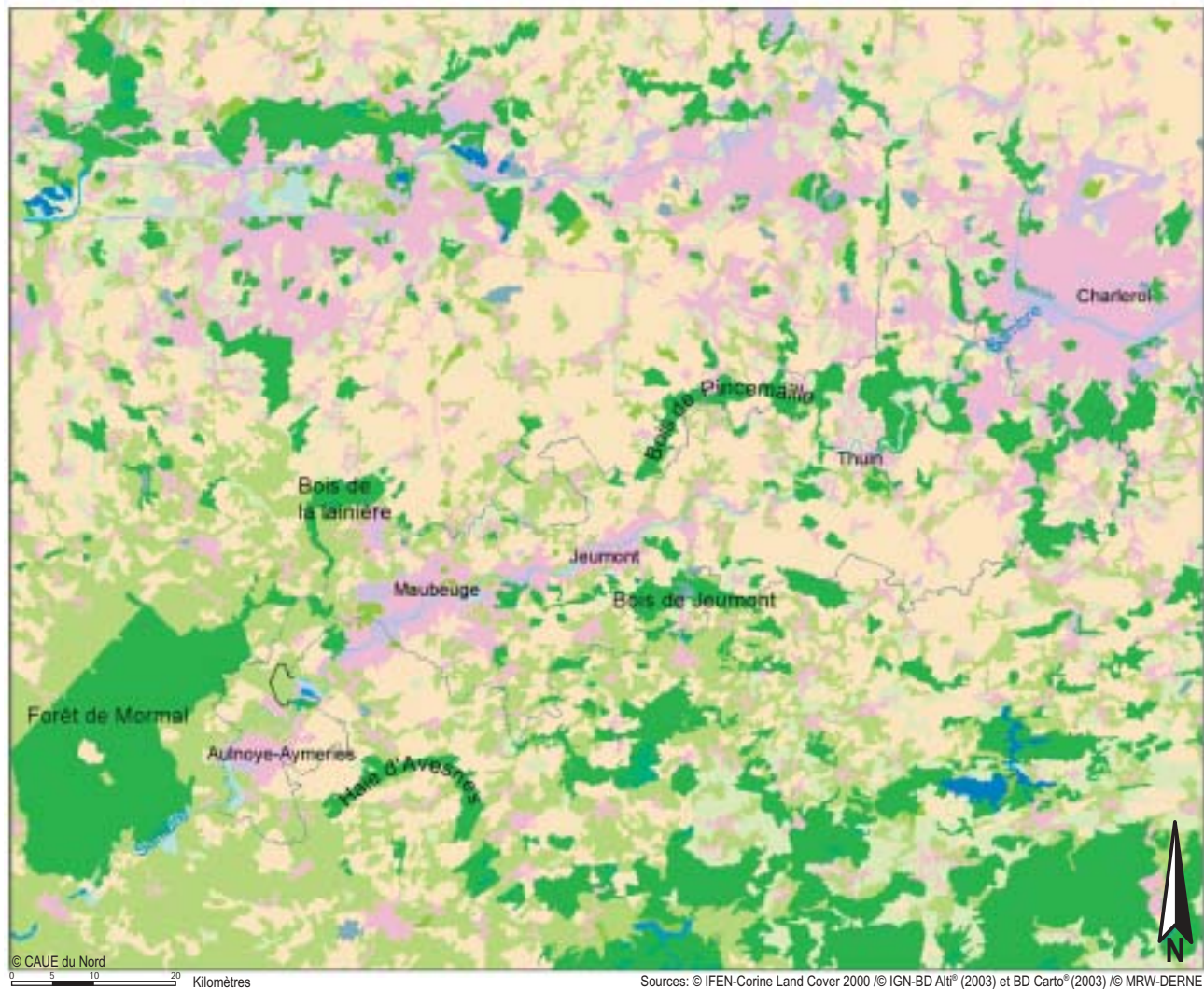
D'autres présentent des versants plus doux où l'agriculture est largement implantée. En fond de vallée, la fraîcheur du sol et les inondations favorisent la présence des prairies permanentes avec leur cortège de haies et autres végétations arborées.











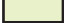

Malgré la modestie de leur longueur certaines vallées, telle la Biesmelle, présentent les deux faciès.





## A-2-3 - Un territoire dont l'occupation du sol est variée



	Zones urbanisées		Espaces verts artificialisés, non agricoles		Forêt de feuillus
	Zones industrielles ou commerciales		Terres arables		Forêts de conifères
	Mines, décharges et chantiers		Prairies		Marais
	Périmètre d'action de BEAUrEGaRD 2		Zones agricoles hétérogènes		Plans d'eau

Le territoire considéré dans le projet «BEAUrEGaRD » s'étend de part et d'autre de la vallée de la Sambre. Les espaces bâtis y occupent une large superficie, principalement le long de la vallée. Ils contribuent fortement à son identité. C'est au niveau de cette grande vallée que l'on retrouvera aussi un chapelet d'espaces de marais.

Ce sont principalement d'autres modes d'occupation du sol qui occupent les secteurs de plateaux, les versants des vallées secondaires et autres vallons. La mise en valeur agricole et forestière du territoire et de ses marges façonne ainsi sur ces lieux un visage nettement plus « vert ».

La carte ci-contre montre où se situent les espaces dominés par les prairies et ceux dominés par les terres arables. Elle met en évidence le bon équilibre du territoire dans la présence de ces deux occupations.

Par expérience, on peut dire que les terres arables destinées à la culture des céréales et des plantes sarclées, génèrent très souvent des paysages ouverts; alors que les terroirs voués aux prairies ont souvent pour corollaire les haies bocagères qui génèrent un cloisonnement du paysage (malheureusement, les données sur la présence des haies ne sont pas disponibles à cette échelle).

Néanmoins, l'observation de la cartographie révèle des variations assez sensibles dans la répartition territoriale entre l'une et l'autre.

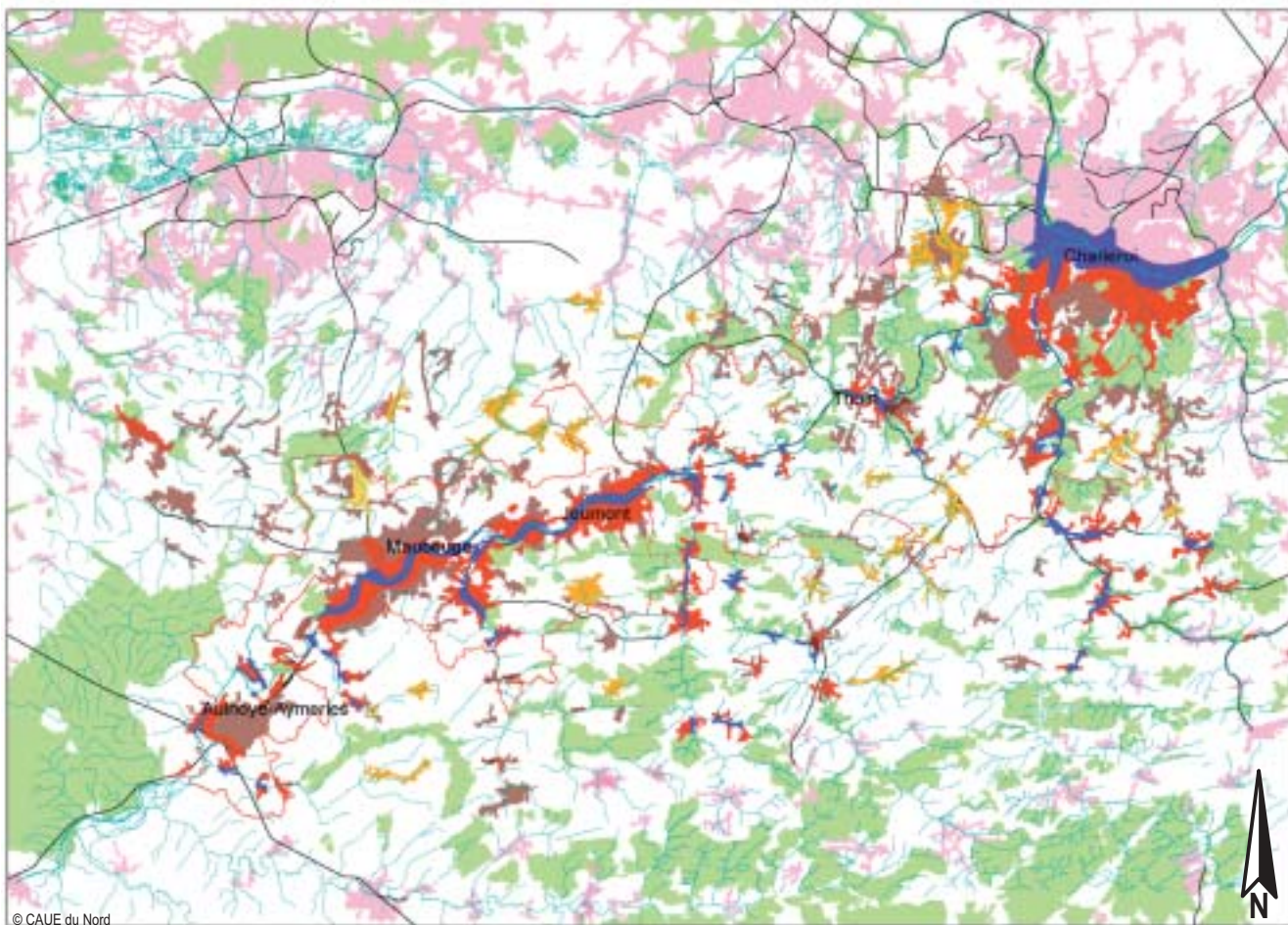
Les prairies dominent :

- sur le front ouest et sud-ouest du territoire, tant en rive droite qu'en rive gauche de la Sambre, et plus particulièrement à proximité de la forêt de Mormal et du bois de la Lanière,
- sur le secteur partagé par la frontière franco-belge, en rive droite de la Sambre, et plus particulièrement au sud des Bois de Jeumont (secteur des Fagnes).

Les terres arables dominent :

- en rive gauche de la Sambre, au nord d'une ligne reliant le bois de la Lanière au bois de Pincemaille,
- en rive droite de la Sambre, au nord et nord-ouest de la Haie d'Avesnes et au sud de Thuin (Thudinie méridionale).

## A-2-4 - Des sites d'implantation variés des ensembles bâtis



© CAUE du Nord

Kilomètres

Sources: © IFEN-Corine Land Cover 2000 / © IGN-BD Alti® (2003) et BD Carto® (2003) / © MRW-DERNE



Groupement en belvédère

Groupement sur bord de cours d'eau (de vallée)

Groupement sur versant (de vallée)

Groupement de plateau

Groupement de vallon

— Périètre d'action de BEAUrEGaRD 2

La lecture des paysages du Val de Sambre transfrontalier fait apparaître une certaine variabilité dans le mode d'implantation des ensembles bâtis sur ce territoire et ses marges.

Cette implantation est ici principalement regardée en fonction des variations de la morphologie des sites et de leur profil topographique.

Compte tenu des particularités du relief du secteur, on distingue deux grands ensembles morphologiques, d'une part les vallées et d'autre part les plateaux.

Le terme « ensemble bâti » est utilisé pour définir tout secteur construit qu'il soit celui d'un village, d'un bourg ou d'une agglomération urbaine, et ce quelle que soit sa fonction urbaine (secteur d'habitat, secteur d'activité, secteur d'équipement et les espaces publics).

La synthèse cartographique est réalisée à la précision du 1/100 000ème.

Sur le territoire qui nous préoccupe, nous discriminons 5 types différents de site d'implantation des ensembles bâtis :

- Le groupement sur versant (de vallée)

Il préserve au maximum les terres cultivables du plateau et tire parti de la résurgence des sources (cadre d'une implantation villageoise).

Par ailleurs, il regroupe aussi les extensions à dominante résidentielle depuis le 19ème siècle.

- Le groupement sur plateau

Il se rencontre quand l'interfluvium est ample. L'éloignement des cours d'eau a obligé les populations à s'agglomérer autour d'un puits pour pouvoir mettre aisément un terroir en valeur.

Il correspond aussi aux extensions extrêmes des bourgs situés sur les versants.

Ces ensembles sont particulièrement repérables dans le paysage.

- Le groupement sur bord de cours d'eau (de vallée)

Il correspond principalement au bâti « historique » du bas de versant dans les vallées principales et situé hors d'atteinte des crues (cas des vallées de la Sambre, de la Solre, de l'Eau d'Heure, de la Thure et de la Hantes)

Il comprend également :

. les situations où la présence de l'eau était recherchée pour la défense d'un site construit (on parlera alors de groupement de fond de vallée),

. les extensions du 19ème siècle proches de la rivière, liées à l'industrie et à l'artisanat, recherchant l'eau comme fluide ou force motrice.

Ces derniers cas induisent une contrainte de gestion et de protection à intégrer contre les excès du régime des eaux.



Groupement  
en belvédère



Thuin



Obrechies



Groupement  
sur bord de cours  
d'eau (de vallée)



Berlaimont



Solre-sur-sambre



Groupement  
sur versant (de  
vallée)



Lobbes



Hameau de Rocq (Recquignies)



Groupement  
de plateau



Hautmont (secteur du Fort)



Hameau de la Grogerie (Nalinnes)



Groupement  
de vallon



Donstienne



Nalinnes (centre)

- Le groupement en situation de belvédère  
Il a été privilégié lorsque les pentes trop fortes de la vallée n'ont pas permis une installation sur le versant (cette situation peut permettre de bénéficier de la protection d'une situation en hauteur, protégé par des versants raides comme Thuin).

- Le groupement de vallon  
Il correspond au groupement installé dans les secteurs de haute vallée du cours d'eau coulant sur les plateaux et dont les pentes des versants sont peu marquées.

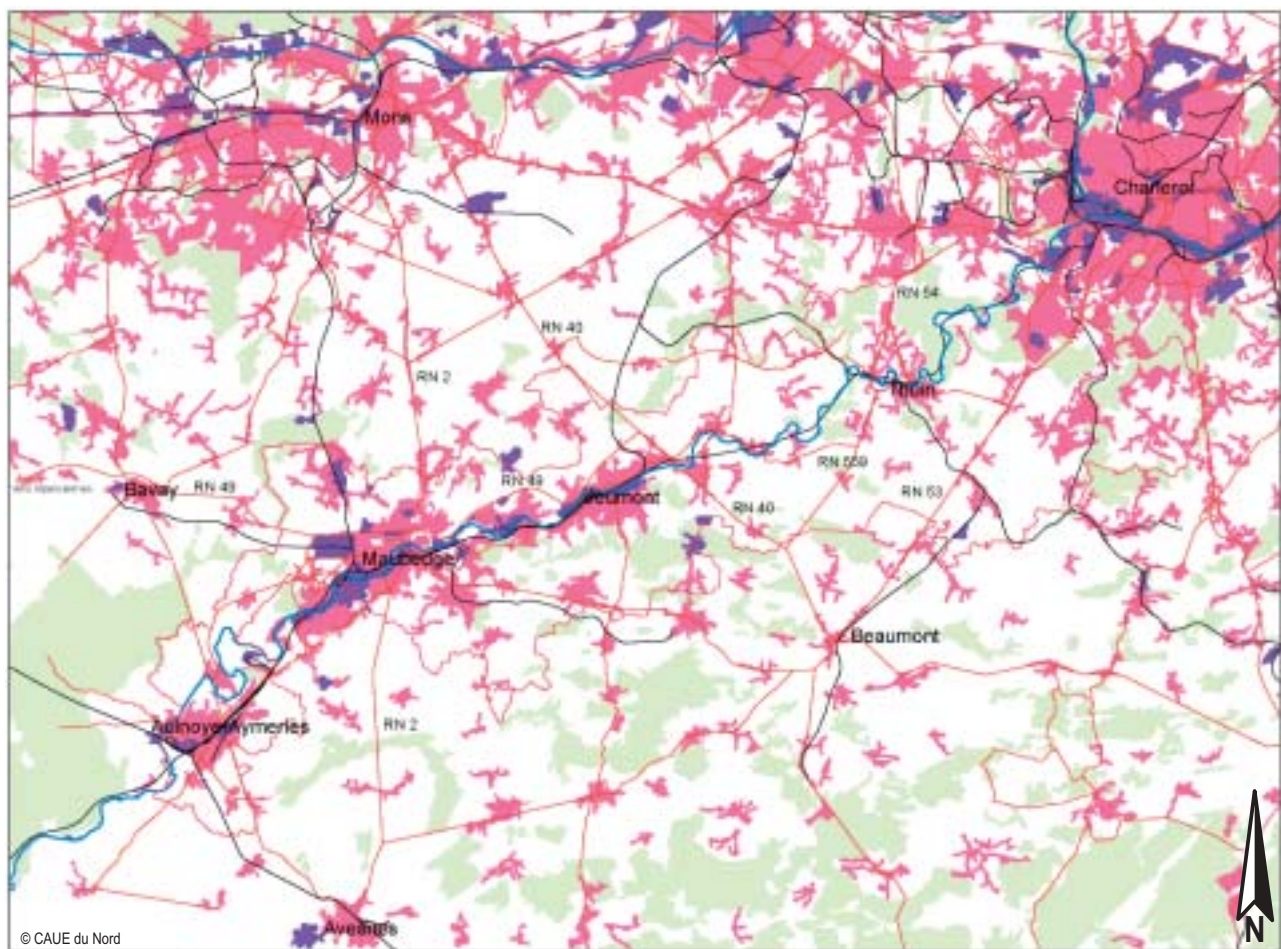
Que nous raconte la carte ?

1°) Elle nous montre qu'une part importante des ensembles bâtis est, d'une façon plus ou moins prégnante, dans un contexte paysager de vallée et liée à la proximité de l'eau (groupements de bords de cours d'eau, groupement sur versant, et groupement de vallon, les deux premiers étant généralement en continuité d'une même tache urbaine). Ces situations affectent intimement la perception actuelle du paysage urbain des communes.

Cette particularité illustre ainsi la relation historique, économique et sociale importante des lieux d'habitat avec l'eau. Les nombreuses venelles reliant les espaces de vie à la rivière attestent aussi de ce lien.

2°) Elle nous montre que, hormis quelques villages anciens, le groupement de plateau correspond majoritairement aux extensions récentes d'urbanisation (20ème siècle) et qu'il s'établit loin des noyaux anciens. Le cadre paysager identitaire de ce groupement est de fait très différents de celui du noyau primitif, celui-ci étant généralement situé dans une vallée (Cf.§ 1 ci-dessus)

3°) Elle met en évidence (dans le périmètre du projet BEAUrEGaRD) la présence de deux groupements en belvédère (Ville-Haute de Thuin et Obrechies).



© CAUE du Nord

Kilomètres

Sources: © IFEN-Corine Land Cover 2000 /© IGN-BD Alti® (2003) et BD Carto® (2003) /© MRW-DERNE

- ..... Voies ferrées
- Périimètre d'action de BEAUrEGaRD 2
- Canaux
- RN 40 Axes Routiers principaux
- Nappes urbaines bâties
- Zones d'activités

Les infrastructures tels les routes, les voies ferrées et navigables ont été, et sont toujours, des facteurs de développement et d'urbanisation du territoire du Val de Sambre transfrontalier. Elles présentent aussi un potentiel déjà bien réel de lieux propices pour sa découverte, sa perception et sa mise en scène.

Dans la vallée de la Sambre, la voie ferrée flirte avec le canal de la Sambre au détour de ses méandres. Au niveau du fond de vallée et des noyaux anciens, les deux réseaux sont à l'origine de la principale extension urbaine et industrielle du territoire transfrontalier. Ainsi, l'étiement bâti qui occupe les versants de la vallée de la Sambre s'étend depuis Leval à l'amont d'Aulnoye-Aymeries jusqu'à Erquelinnes. Dans la vallée de la Sambre française, cet essor urbain et industriel n'a, jusqu'à aujourd'hui, épargné que quelques rares espaces encore voués à l'agriculture et aux espaces naturels.

Le secteur belge de la vallée de la Sambre, situé en amont de Charleroi, n'a pas connu les extensions urbaines et industrielles avec une telle ampleur. Chacun des secteurs bâtis y est assez nettement individualisé.

De nombreuses routes principales et structurantes traversent le Val de Sambre transfrontalier en sillonnant les plateaux pour le relier aux territoires environnants. Les nombreuses plantations d'arbres d'alignement sur les bords de route de la partie belge constituent des éléments importants d'accompagnement des paysages, de leur mise en scène et de repérage à grande échelle.

Contrairement au fer et à la voie d'eau qui « irriguent » le Val de Sambre de façon homogène de part et d'autre de la frontière, le réseau routier reflète davantage la rencontre de deux logiques nationales concurrentes.

A la lecture de la carte, certains axes semblent ainsi s'infléchir pour éviter la frontière ! C'est le cas de l'axe Mons-Beaumont (RN40) via Erquelinnes. La carte nous montre aussi l'importance des voies routières assurant les échanges nord-sud (axe Mons - Maubeuge - Avesnes par la RN2) et Charleroi - Beaumont par la RN53).

La RN40 est le point d'aboutissement de nombreux axes routiers, même secondaires. Il lui incombe de redistribuer les flux routiers en induisant toujours un certain détour...

Aucun axe routier d'importance ne vient irriguer dans sa continuité la géographie de la vallée de la Sambre transfrontalière (liaison est-ouest, RN 49/F et RN 54/Be). L'axe principal du versant français, la RN 49 (Valenciennes - Jeumont via Bavay et Maubeuge) le long duquel les plus récentes extensions industrielles de la reconversion économique du Val de Sambre français se sont opérées, ne trouve pas, à ce jour, de continuité concrétisée vers Charleroi au-delà de la frontière ! (vers la RN 54).

## **B - La diversité du paysage : les différentes unités paysagères**

### **B1- Méthode de travail et résultats**

**B-1-1 Introduction**

**B-1-2 Les données initialement disponibles**

**B-1-3 Le concept d'unité paysagère retenu - définition**

**B-1-4 L'organisation du travail - Conséquences**

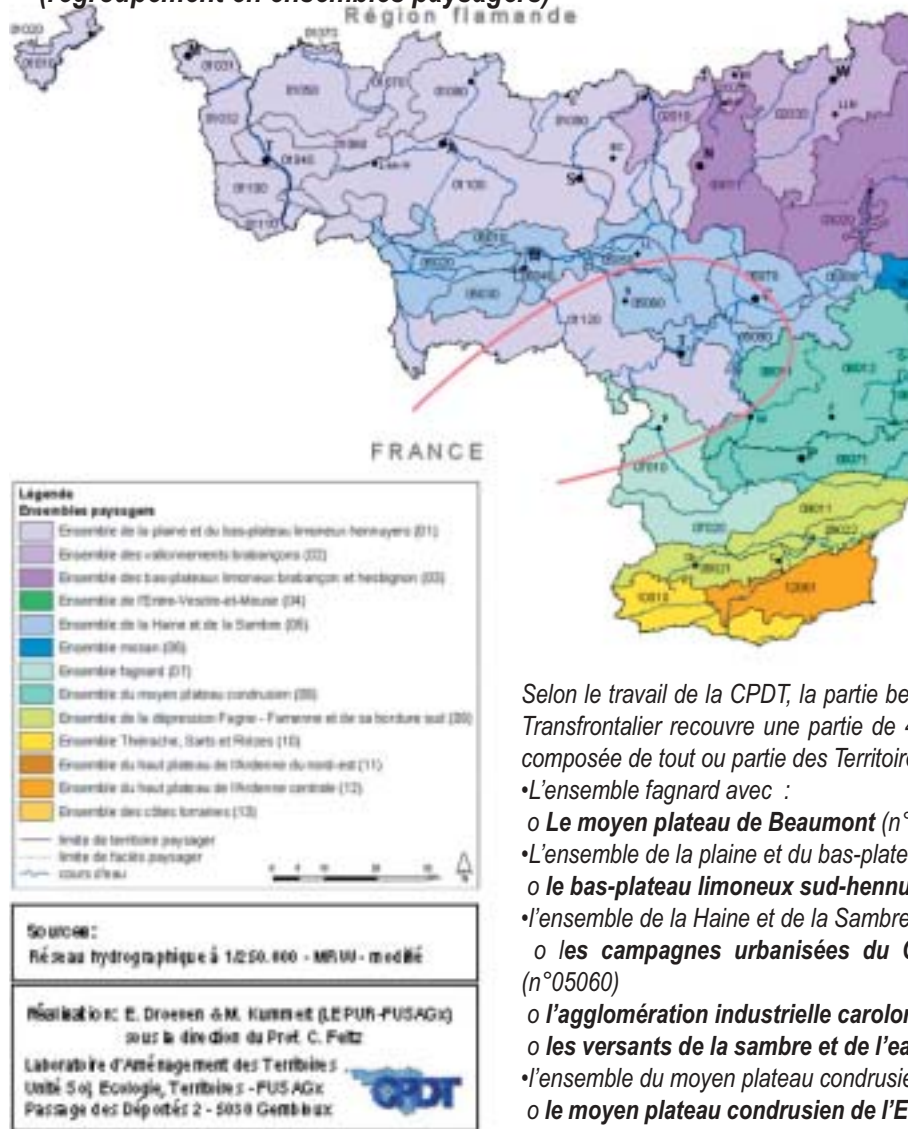
**B-1-5 La Carte générale des unités paysagères**

**B-1-6 La Carte générale des unités paysagères et l'occupation du sol**

### **B2- Les 21 unités paysagères**

## B1- Méthode de travail et résultats

### Extrait de la carte des territoires paysagers de Wallonie (regroupement en ensembles paysagers)



Selon le travail de la CPDT, la partie belge du Territoire du Val de Sambre Transfrontalier recouvre une partie de 4 ensembles paysagers régionaux composée de tout ou partie des Territoires paysager suivants :

- L'ensemble fagnard avec :
  - o Le **moyen plateau de Beaumont** (n° 07010),
- L'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers avec :
  - o le **bas-plateau limoneux sud-hennuyer** (n° 01120)
- l'ensemble de la Haine et de la Sambre avec :
  - o les **campagnes urbanisées du Centre et du pays d'Anderlues** (n°05060)
  - o l'**agglomération industrielle carolorégienne** (n°05070),
  - o les **versants de la Sambre et de l'eau d'Heure** (n°05090),
- l'ensemble du moyen plateau condrusien avec
  - o le **moyen plateau condrusien de l'Entre-sambre-et-meuse (faciès du Pays d'Acoz)** (n°08011)

### B-1-1 Introduction

Notre désir était d'aborder ces paysages au-delà des limites administratives et frontalières. Nous souhaitons rassembler les différentes sources existantes sur la connaissance des paysages des deux côtés de la frontière. Nous désirions enrichir respectivement les approches d'un regard et d'une expérience voisine. Pour parvenir à livrer une vision d'ensemble de la diversité des paysages du Val de Sambre transfrontalier, il convenait d'harmoniser nos données en nous référant à la définition du paysage donnée dans la Convention européenne du paysage : « *le paysage est ce que les gens voient, c'est-à-dire en premier lieu un relief, puis les occupations végétales et humaines qui le recouvrent* ».

### B-1-2 Les données initialement disponibles

La connaissance des paysages existant aux alentours de la Sambre et de la frontière a déjà donné lieu à la rédaction de différents documents.

Pour la Wallonie :

Nous disposons des données issues de la publication : *Les territoires paysagers de Wallonie*, réalisée par la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) et publiée en 2004 par la Région wallonne.

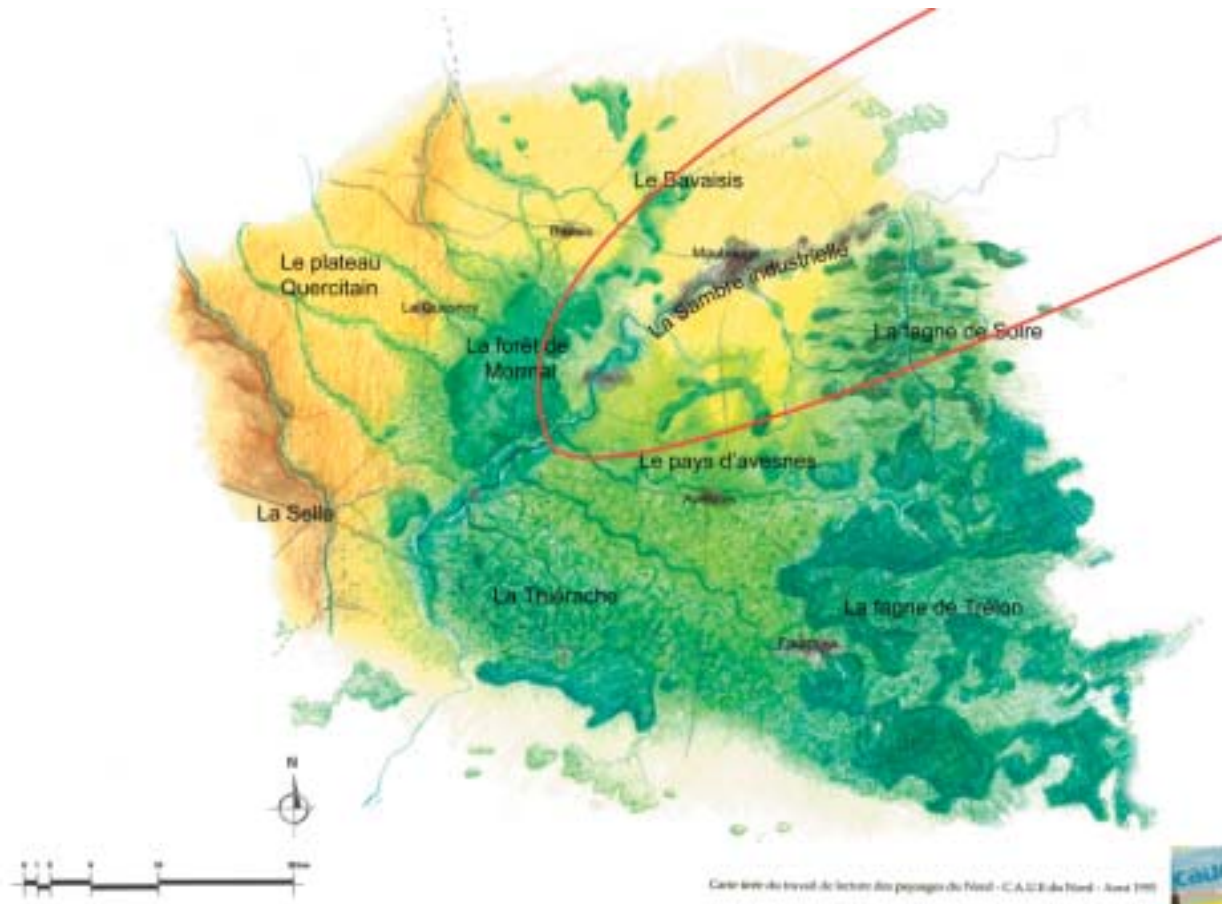
L'objectif de ce travail était d'identifier les paysages sur l'ensemble du territoire wallon, suite à la signature de la Convention européenne du paysage par la Région wallonne.

Pour caractériser les différents types de paysages wallons, la CPDT a utilisé le concept de « territoire paysager » qui consiste en une agrégation de plusieurs unités paysagères présentant des caractéristiques semblables. Selon elle, l'unité de paysage se définit de la façon suivante : « *portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières)* ».

Les territoires paysagers ont été identifiés, à un premier niveau, sur la base des caractéristiques de leur relief et à un second niveau, sur la base de leur occupation du sol. Celle-ci exprime les interactions qui existent entre le relief, la nature et les activités humaines. Enfin, à un troisième niveau, les caractéristiques de l'habitat ont permis d'affiner certains découpages.

Le résultat de ce travail est une carte qui comporte, sur l'ensemble de la Wallonie, 76 territoires paysagers (parfois subdivisés en « faciès ») regroupés en 13 ensembles régionaux.

## Extrait de la carte des entités paysagères du Nord



Selon l'inventaire des paysages de la « Trame Verte » du Conseil Général du Nord, la partie française du Territoire du Val de Sambre transfrontalier recouvre tout ou partie des cinq entités paysagères suivantes :

- la Sambre industrielle,
- le Bavais,
- la forêt de Mormal,
- la fagne de Solre-le-Château,
- le pays d'Avesnes.

Pour la France nous disposons d'informations complémentaires provenant de plusieurs sources.

> La première était « *Les éléments de lecture des paysages* » issue de la Trame Verte du département du Nord réalisée par le CAUE pour le Conseil Général en 1993. Le but de cette démarche partenariale était de « valoriser une image de qualité du département du Nord par le développement de grands paysages de qualité »

Le document, dont la carte de synthèse a été conçue à la précision du 1/250 000<sup>ème</sup> utilisait quant à lui le concept d'entité paysagère (*Une entité paysagère est un espace caractérisé par un ou plusieurs éléments : morphologie, orographie, occupation du sol, nature d'organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique, etc... qui par leur présence, leur organisation et leur combinaison donne une homogénéité, une harmonie et livre une image cohérente, identifiable et spécifique*).

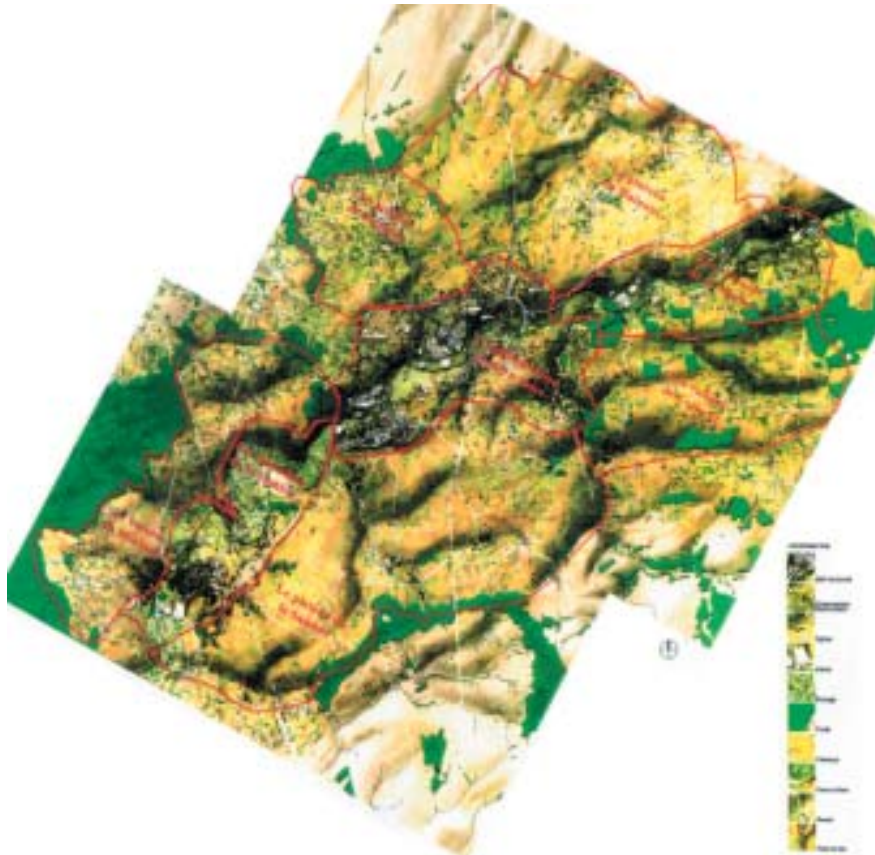
Ce travail a permis de mettre en évidence 37 entités paysagères sur l'ensemble du territoire du département du Nord, et de pressentir les continuités au-delà des limites administratives (Pas-de-Calais, Aisne et Belgique)

> La seconde était sur le secteur du Val de Sambre français avec les données issues de « *l'Etude pour la valorisation et l'aménagement du territoire rural et naturel - partie 1, diagnostic paysager* », réalisée pour le compte et à l'initiative de la Communauté de Communes du Val de Sambre (CCVS) en 1999 par l'équipe de paysagistes et d'architectes Bertin et Lemoine. Celle-ci propose une cartographie des unités paysagères sur le secteur d'étude qui est approximativement à la précision du 1/ 50 000<sup>ème</sup>. Nous rappelons que la programmation de cette étude avait mis en évidence l'intérêt d'un travail d'identification du paysage à une échelle plus précise que celle de l'entité paysagère (l'unité paysagère)

> La troisième était les données contenues dans deux « Guides technique des Paysages » menés par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois sur les bases du document de la Trame Verte Départementale : un premier (12/95), traitant de l'Unité (paysagère) de la haie d'Avesnes et un second (12/97), traitant de l'entité (paysagère) de la Fagne de Solre.



### Carte des unités paysagères Bertin et Lemoine pour la Communauté de Communes du Val de Sambre



Selon cette étude, nous avons connaissance de l'existence des 8 unités paysagères suivantes :

- la clairière de Feignies,
- la plateau du Hainaut,
- le coteau de Mormal,
- les méandres de la Sambre,
- le plateau de la Sambre,
- l'agglomération de Sambre-Solre,
- les versants de la Sambre,
- les vallons de Colleret.

### B-1-3 Le concept d'unité paysagère retenu : définition

Compte tenu :

- des données dont nous disposons,
- de l'identification plus précise des paysages sur la partie française,
- de la précision des informations que nous jugeons utiles de recueillir pour développer une approche transfrontalière d'identification des paysages à l'échelle locale,

Nous avons retenu d'utiliser le concept d'unité en cohérence avec la nomenclature de la Trame Verte.

**Une « unité paysagère » est considérée comme un sous-ensemble de l'entité paysagère qui présente un ensemble de caractéristiques spécifiques.**

Notre précision de travail sera approximativement le 1/ 50 000ème.

### B-1-4 L'organisation du travail - Conséquences

Notre travail a consisté tout d'abord à établir le recellement des cartographies de paysage dont nous disposions.

Très tôt, les sorties sur le terrain ont permis de vérifier la nécessité et la pertinence d'une harmonisation (modifications) des limites des unités connues au niveau de la frontière.

C'est le cas pour :

- l'unité des versants de la Sambre, qui devient, suite à son extension, « l'unité des versants transfrontaliers de la Sambre »
- l'unité du plateau du Hainaut qui devient « l'unité du plateau transfrontalier du Hainaut »

Dans cet esprit, une troisième unité transfrontalière est repérée en réunissant le secteur nord-est de l'entité paysagère de la Fagne de Solre-le-Château, avec une partie ouest du territoire paysager du moyen plateau de Beaumont. On lui a donné le nom « l'unité paysagère transfrontalière des vallées de la Thure et de la Hantes »

Concernant la partie wallonne : Nous avons utilisé les données de l'ADESA (Association de Défense de la Senne et de ses Affluents). Cette approche a été utile pour orienter nos relevés de terrain. Nous avons vérifié (sur le terrain) la pertinence qu'il y aurait à subdiviser les « territoires paysagers wallons » concernés établis par la CPDT. Cette subdivision s'est établie en croisant des données cartographiques complémentaires (géologie, topographie, occupation du sol,...) avec les informations perçues sur le terrain.

Concernant la partie française :

Quelques modifications-précisions ont été introduites par rapport aux limites d'unités établies par l'équipe Bertin & Lemoine. Celles-ci portent sur :

- la partie sud-ouest de l'unité de la clairière de Feignies (secteur de la RN 49), où la limite a été repoussée jusqu'à la lisière du bois située au-delà du périmètre administratif de Feignies.
- la réintroduction de la prise en compte de l'unité de la Haie d'Avesnes. Ses caractéristiques n'avaient pas été oubliées dans l'étude de l'équipe Bertin & Lemoine mais elles avaient été « diluées » dans les caractères de l'unité paysagère du plateau de la Sambre. D'un point de vue de la perception paysagère, il est évident que cet arc forestier forme, tant sur son flanc nord que pour les secteurs situés sur son flanc sud, une des barrières visuelles majeures des territoires, mérite d'être reconsidéré en tant que deux unités (l'une pour le flanc nord, l'autre pour le flanc sud).

Par ailleurs, nous proposons, pour la partie nord de l'entité paysagère de la Fagne de Solre-le-Château (la partie sud n'ayant pas été examinée dans ce travail), de reconnaître deux unités paysagères dont l'une est transfrontalière.

### B-1-5 La Carte générale des unités paysagères:

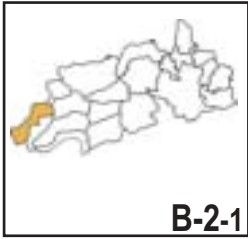
Les communes considérées dans le projet européen BEAUrEGaRD dessinant le Territoire du Val de Sambre transfrontalier se déploient sur 21 unités paysagères ! Aujourd'hui, il est important de relever que plusieurs d'entre elles ignorent la frontière des Etats.

Le nombre relativement élevé d'unités paysagères met en évidence la richesse des ambiances paysagères du territoire transfrontalier.



Sources: © IFEN-Corine Land Cover 2000 /© IGN-BD Alti® (2003) et BD Carto® (2003) /© MRW-DERNE





## B-2-1 L'unité paysagère du coteau de Mormal



Horizon boisé de la forêt domaniale de Mormal, secteur de la Grande Carrière à Berlaimont.



Entre la Longueville et Hargnies RD 117



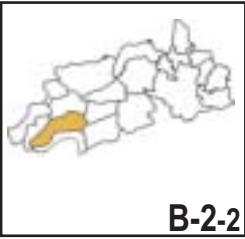
Prairie permanente et arbres têtards



Bocage à Berlaimont, vue sur un bâtiment industriel.



Cette unité paysagère s'étend, depuis la lisière orientale de la forêt de Mormal et de ses «satellites», jusqu'à la rupture de pente marquant le haut du versant de la Sambre. Cette partie de plateau est doucement vallonnée par la succession de ruisseaux qui prennent leur source dans la forêt et qui rejoignent la Sambre. L'horizon forestier est particulièrement perceptible. L'ambiance paysagère rurale et agricole est dominée par la présence de végétations ligneuses (trame bocagère parfois dense et verger) et des prairies. Ces occupations induisent un net cloisonnement des vues. Néanmoins les quelques secteurs où les prairies et les haies sont absentes, offrent des vues beaucoup plus ouvertes. Le bâti s'organise majoritairement en villages et en hameaux (hormis le bourg de Berlaimont). De nombreuses constructions anciennes s'étirent le long des routes qui mènent, pour une part importante, aux massifs boisés.



## B-2-2 L'unité paysagère du Plateau de la Sambre



Paysages de champs ouverts entre Fontaine et Hautmont.



Ondulation du plateau Ferme de Forest.



vu du plateau vers l'ouest avec, au-delà de la vallée de la Sambre, l'horizon boisé (Momal).



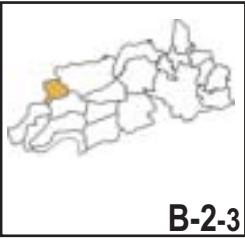
Silhouette urbaine d'Hautmont et du Fort.



Cette unité paysagère très faiblement urbanisée est caractérisée par un vaste plateau agricole incliné en glacis vers la Sambre. La topographie y est majoritairement plate à légèrement ondulée. Le vallon du Ruisseau des Cligneux et ses affluents viennent néanmoins perturber cette régularité.

Seul le secteur situé entre Beaufort et Ferrière - la - Grande présente un bocage bas et assez lâche; ailleurs, l'espace est voué à la culture en champs vastes et ouverts.

L'absence d'obstacle à la vue (haies hautes, bois, villages), hormis quelques grosses fermes, permet des vues lointaines et panoramiques. Le regard fuit ailleurs, vers le nord et le nord-ouest, bien au-delà de la vallée de la Sambre, jusqu'à l'horizon forestier de la forêt de Momal. Au sud, les bois de la haie d'Avesnes limitent le paysage.



### B-2-3 L'unité paysagère de la clairière de Feignies



Depuis RD 136-Vue vers le Bois des Sarts



Horizon boisé du bois de la Haute Lanière  
RD 105-Ferme du Bois l'Abbesse.



Centre de Feignies, coulée verte le long de la  
Flamenne.



Prairie pâturée proche du centre - ville.

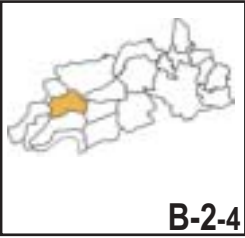


Cette unité paysagère correspond à la partie de plateau ceinturant la commune de Feignies. Elle se cale, à l'ouest et au nord, sur un arc de plusieurs bois. Ces derniers constituent un horizon très prégnant qui crée une « impression » partielle de clairière.

L'unité est drainée par le cours amont de la Flamenne et le chevelu de ses nombreux ruisseaux affluents. La morphologie du terrain est néanmoins pratiquement plate.

Le bâti s'étend le long des routes qui distribuent le territoire agricole et qui, pour une large part, convergent vers le centre-ville de Feignies. Les sites industriels présentent la particularité d'être englobés dans ces extensions. Cette situation d'étalement du bâti génère des « poches » enclavées d'espaces agricoles ou de friches industrielles.

Le territoire agricole est dominé par les prairies et les haies bocagères. Mais les parcelles de cultures sont présentes et participent à l'équilibre de l'ambiance paysagère. Il résulte, de tous ces paramètres, un cloisonnement des vues relativement marqué.



## B-2-4 L'unité paysagère de l'agglomération de Sambre-Solre



Étalement urbain sur les modulations du relief (Louvroil).



Le Mail de Sambre à Maubeuge.



Louvroil, secteur industriel entre la Sambre et la voie ferrée.



Vue vers le bois du Tilleul à Maubeuge (Sous-le-Bois), depuis l'autre rive de la Sambre.

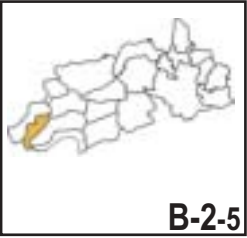


Cette unité paysagère est très marquée par la forte concentration urbaine et industrielle. Celle-ci s'étend sur les versants et les fonds de vallées de la Sambre et de la basse Solre ainsi que sur les plateaux qui les dominent.

Les dénivellations y sont bien présentes, mais l'étalement bâti en réduit souvent la perception. Une part importante du fond des vallées est occupée par d'anciens sites industriels ou leurs friches. Ceux-ci sont situés à proximité du canal ou des rivières et des voies ferrées en service ou désaffectées. Aujourd'hui, les extensions des sites industriels s'opèrent sur les plateaux.

L'unité présente la caractéristique d'étiements urbains le long des voies de circulation. Ils entourent de vastes « poches » résiduelles constituées d'espaces agricoles, naturels ou en friche.

Les secteurs bâtis regroupent un large éventail typologique. On retrouve, parfois en juxtaposition, des éléments bâtis du rural ancien (fermes, maisons paysannes), des éléments majeurs du patrimoine fortifié (Maubeuge), de l'habitat en bande de la période industrielle, des villas et des éléments de l'urbanisme de la reconstruction (Lurçat) ....



## B-2-5 L'unité paysagère des méandres de la Sambre



Vallée de la Sambre découverte depuis la RD 117 entre Vieux-Mesnil et Pont-sur-Sambre.



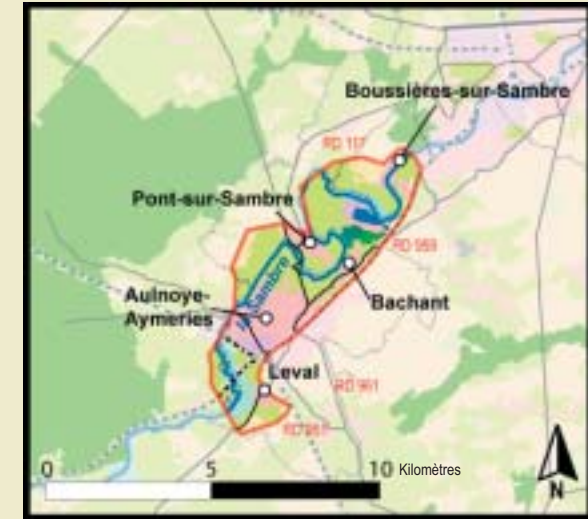
Ecluse de Berlaimont et bâtiments d'activités sur la Sambre entre Aulnoye-Aymeries et Berlaimont.



Ambiance bocagère à l'intérieur du méandre de Quartes (Pont-sur-Sambre).



Versant abrupt de la Sambre à Boussières-sur-Sambre à proximité du ruisseau des Cligneux.

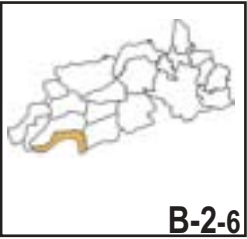


Cette unité paysagère se caractérise par la présence des méandres amples que dessine la Sambre pour s'écouler. Ces méandres génèrent des versants de vallée tantôt raides, tantôt plus doux (versants concaves et convexes).

Les hauts de versants permettent de larges vues panoramiques sur la vallée et au-delà. Cette partie de la vallée de la Sambre est relativement ample.

Le fond de la vallée présente deux facettes contrastées, d'une part, un important nappage urbano-industriel (comme l'agglomération d'Aulnoye-Aymeries) et d'autre part, une facette plus naturelle où le bâti est beaucoup moins présent. Cette dernière accueille, à l'intérieur des méandres, une forte trame bocagère et des secteurs de marais. L'ambiance y est rurale, arborée et très bucolique. On y trouve de l'élevage et des étangs, qu'ils soient de pêche ou de chasse. Le bâti s'y répartit selon une multitude de situations (en bordure d'eau, légèrement en retrait ou en haut de versant, en situation de belvédère) sans former de continuité urbaine.





## B-2-6 L'unité paysagère de la Haie d'Avesnes (Secteur nord-ouest)



Contact entre le « plateau de la Sambre » et l'ambiance plantée de la Haie d'Avesnes.



Alignement de Charmes têtards à proximité de la ferme du Château à Eclaibes.



Ambiance entre Eclaibes et Limon.



Vallée de la Tarsy entre Leval et Monceau.



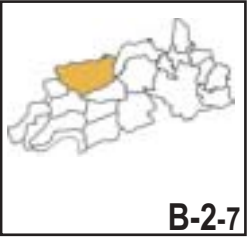
Cette unité paysagère est ici restreinte à la bordure nord-ouest de l'arc forestier constitué principalement du Bois le Roi et du Bois de la Garde. Ces derniers forment une barrière visuelle majeure qui isole les paysages s'ouvrant au nord sur la vallée de la Sambre de ceux situés plus à l'est et au sud.

Ce secteur d'ambiance très rurale se distingue du reste du plateau de la rive droite de la Sambre par différents caractères. Tout d'abord, il se caractérise par le confinement relatif des vues dû à la proximité de la lisière boisée et à la présence d'une trame bocagère, tant sur les parties de plateau qu'au niveau des nombreux vallons.

Le second caractère est la présence de nombreux villages, majoritairement de petite taille.

Le paysage y est aussi dessiné par la présence dense de ruisseaux dont la source est proche; puisque située au niveau de l'arc forestier. La majorité des villages est disposée à proximité de ce chevelu hydrographique.

Le ruisseau de la Tarsy coule dans une vallée de plus grande ampleur, annonçant sans équivoque les paysages du pays d'Avesnes.



## B-2-7 L'unité paysagère du plateau transfrontalier de Hainaut



Le plateau au sud de Vieux-Reng et Grand-Reng vu, depuis Gilot.



Paysage de champs ouverts, l'aérodrome de la Salmagne.



Une variation dans le plateau : le vallon du ruisseau de l'Hôpital, affluent de la Trouille.



Vue depuis la RD 2 au nord de Maubeuge.



Cette unité paysagère correspond à la partie du plateau limoneux qui s'étend de part et d'autre de la frontière. Elle occupe la partie haute de l'interfluve qui marque la limite entre la vallée de la Sambre et celle de la Hayne. Les eaux s'écoulent par la vallée de la Trouille et ses affluents; sans rejoindre la Sambre.

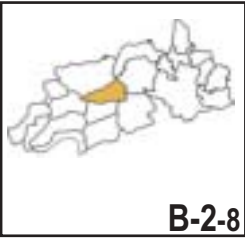
Ce vaste plateau offre deux facettes relativement contrastées :

- D'une part, les secteurs de grandes cultures sont relativement dégagés et favorisent, compte tenu de leur altitude dominante, de larges panoramas et des vues très lointaines, et ceci, principalement vers le nord.

- D'autre part, la présence des replis topographiques qu'induisent la Trouille et ses affluents génère une variation paysagère nettement plus plantée (prairies, arbres et haies bocagères), aux horizons plus rapprochés.

La majorité des villages s'est développée le long de ces cours d'eau.

Le bâti présente une autre particularité qui est de s'étirer de façon notable le long des axes de circulation. A proximité de Maubeuge, ces secteurs présentent un caractère résidentiel très marqué.



## B-2-8 | L'unité paysagère des versants transfrontaliers de la Sambre



Horizon boisé au sud de la Sambre, vu depuis le sommet du versant de la rive gauche.



Industrie dans le fond de la vallée de la Sambre.



Village de Rocq et Vallon du ruisseau de la Chapelle, étirement bâti sur le versant de la rive droite de la Sambre.



A Jeumont, rue Jean Jaurès, descente vers la Sambre. Vue sur l'autre versant



Cette unité paysagère s'étire depuis la limite est de Maubeuge jusqu'à l'est d'Erquennes. Elle se définit comme un vaste couloir le long de la Sambre, encadré par les versants des coteaux relativement parallèles à la vallée.

L'unité paysagère présente de vastes espaces urbanisés ignorant la frontière et entrecoupés d'ensembles naturels et agricoles.

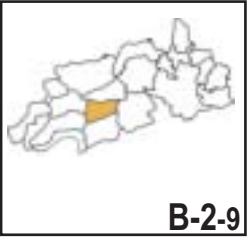
La nappe urbanisée s'étale depuis le fond de vallée vers le haut des versants. Le bâti y est fortement marqué par l'héritage industriel où se mêlent usines en activité, friches industrielles, vieux centres villageois, extensions urbaines d'époque industrielle et lotissements contemporains.

La dénivellation liée aux versants autorise des vues panoramiques et profondes sur l'ensemble de l'unité et même au-delà. Cette situation a été exploitée pour l'installation de forts et autres ouvrages de défense (Boussois et Rocq).

Le versant de la rive droite est le plus pentu et accueille un certain maillage bocager. Son sommet est très largement couronné par des bois, renforçant ainsi l'impression de la dénivellation. Cette caractéristique isole visuellement l'unité des autres secteurs du territoire situés plus au sud.

Le versant de la rive gauche est le moins pentu. Les secteurs non bâtis et voués à la culture y sont plus dénudés, en continuité avec le paysage du plateau.

La Sambre est peu perceptible, hormis depuis quelques espaces publics et de loisirs qui s'ouvrent largement sur l'onde.



## B-2-9 L'unité paysagère des vallons de Colleret



L'horizon boisé au nord, vu depuis le chemin du Fache à Colleret.



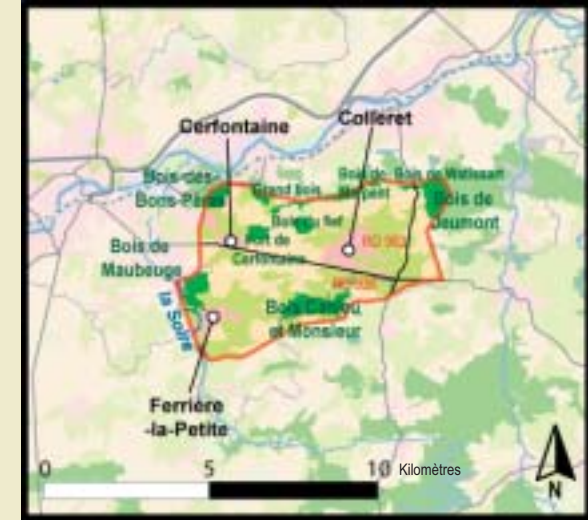
Le clocher de Colleret dans une ambiance bocagère depuis la RD 936.



La vallée bocagère du Quiévelon depuis la redoute de Ferrière-la-Petite.



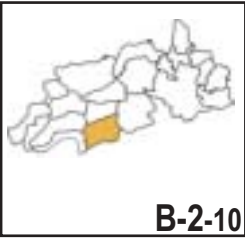
Ondulation du plateau sur la RD 936 à Colleret (le Pavé).



Cette unité paysagère est isolée visuellement de la vallée de la Sambre par le cordon des boisements qui s'étire au sommet du versant de sa rive droite. Elle annonce déjà les paysages de la Fagne de Solre avec son caractère rural prédominant, sa forte présence végétale entrecoupée de champs ouverts, son relief vallonné et ses villages.

Cette partie de plateau est modelée par les différentes dépressions assez amples liées à la présence des ruisseaux de l'Escrière et du Quiévelon. Sur les pentes, on retrouve une maille bocagère un peu distendue, mais qui reste bien visible. La présence des nombreux bois limite la profondeur des vues et ceci, malgré l'ouverture du champ visuel créée par des parties de plateau cultivé.

Les villages présentent des structures urbaines différentes; lâches comme à Ferrière-la-Petite, étalées dans une ambiance de dédale bocager comme à Colleret ou bien groupées comme à Cerfontaine et Ostergnies.



## B-2-10 L'Unité paysagère de la Solre et des bosquets



La petite dépression herbagée et bocagère du ruisseau de Glarge. A l'horizon, les boisements de la Fagne de Solre.



Le fond plat de la vallée de la Solre à la Foulerie (Solrinnes).



La silhouette du village d'Obrechies domine la vallée de la Solre à la confluence du ruisseau de la Carnoye, dans une ambiance bocagère.



Le village d'Aibes et les bois à l'horizon.



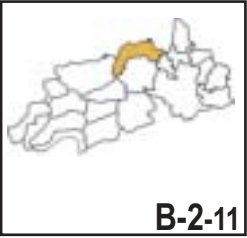
Cette unité paysagère constitue la façade nord-ouest de la Fagne de Solre-le-Château. Le plateau qui la constitue accueille plusieurs villages qui sont tous de petite à très petite taille.

Ce plateau est modelé par la présence de plusieurs cours d'eau. Il semble fendu par l'entaille ondoiyante de la vallée de la rivière Solre, dont le cours est particulièrement encaissé. Son fond plat est largement couvert de prairies, alors que ses versants abrupts sont souvent occupés par des boisements. Les ruisseaux affluents (le Stordoir, le Grand Pré et la Carnoye) présentent aussi des versants bien marqués.

Le plateau laisse une large expression au paysage de bocage; alors que sur la partie la plus occidentale, ce sont les espaces de champs ouverts qui dominent.

Située à l'ouest de grands ensembles boisés, cette unité se distingue par la taille plus petite de ces nombreux boisements qui ponctuent le plateau. Le paysage et ses horizons sont ainsi fortement marqués par la proximité des bois, pouvant même aller jusqu'à constituer des situations de pseudo-clairière. Ces petits bois, tel un délitement des plus grands, donnent l'impression de s'avancer vers l'ouest en cloisonnant les vues.

L'ambiance générale est fortement dominée par la ruralité qu'aucune grande infrastructure ne vient perturber.



## B-2-11 L'unité paysagère des clairières et bois d'Entre-Haine-et-Sambre



Vue depuis le relais RTBF de Mont-Sainte-Genève



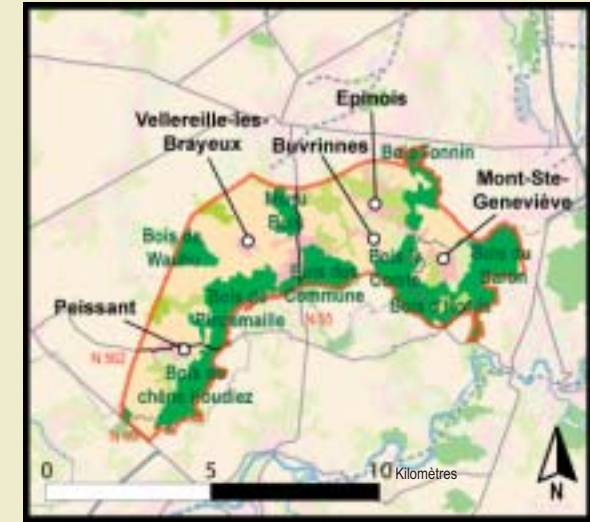
Bois de Pincemaille depuis le nord



Traversée du Bois de Pincemaille



Horizon boisé situé à l'interfluve de la Sambre et de la Haine



Située à la séparation des bassins de la Sambre et de la Haine, cette unité paysagère est marquée par les forêts et les boisements feuillus qui occupent la partie haute du plateau de la Thudinie méridionale.

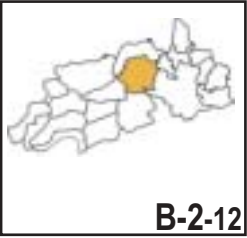
Cette unité suit le croissant des bois de Pincemaille, traversés par la route N55 reliant Binche à Erquelines, et inclut plusieurs villages situés au nord de ces bois.

Les vues sont limitées par l'horizon boisé de Pincemaille, visible au sud de l'unité, tandis que des vues plus longues s'ouvrent largement au nord-ouest vers la dépression de la Haine.

L'altitude du secteur (au-delà de 175 m par endroits), combinée à la présence de ces bois, font de cette unité paysagère un des horizons visuels majeurs de la région. La situation de clairière de certains villages (Mont-Sainte-Genève) et la présence d'arbres laissent une impression arborée très présente. L'habitat est groupé en villages et bordé d'herbages liés aux fonds de vallons.

Dans la partie ouest de l'unité, des villages s'étirent le long des axes routiers (Peissant). Leur terroir exploite de grandes parcelles de culture, préservant les herbages à la proximité des villages ou des ruisseaux.

Dans la partie est de l'unité, les villages proches des agglomérations de la région du Centre, se sont étendus le long des voies de communication (Buvrines). Entre ces villages, des hameaux et des fermes complètent la trame d'habitat. Le parcellaire agricole y est plus morcelé que dans la partie ouest et les prairies occupent une superficie plus importante.



## B-2-12 L'unité paysagère des versants agricoles de la Sambre



Solre-sur-Sambre



Merbes-le-Château



Versant agricole de la Sambre



Fontaine-Valmont



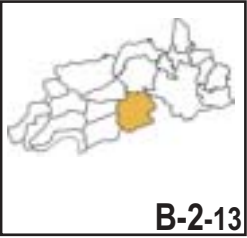
Cette unité paysagère s'appuie sur le tronçon de la Sambre qui s'écoule depuis l'aval d'Erquelinnes jusqu'en amont de Lobbes, selon une orientation générale sud-ouest / nord-est.

Cette unité est composée de la vallée de la Sambre au sens strict, avec ses méandres et leurs zones humides, et du plateau thudinien où la Sambre s'écoule dans une vallée évasée en forme de U.

Plusieurs petits centres urbains s'égrènent le long de la Sambre et ponctuent son parcours.

Le versant de la rive gauche descend en pente douce vers la Sambre et est légèrement ridé par les ruisseaux affluents. Ceux-ci créent de légers vallonements où les herbages sont regroupés aux alentours des villages et des hameaux ruraux. L'arc forestier (bois de Pincemaille et voisins) ferme l'unité en haut du versant, tandis que des vues amples et profondes rejoignent le versant opposé.

Le versant de la rive droite accueille les confluences de deux rivières (la Thure et la Hantes) qui s'écoulent parallèlement du sud vers le nord. Sur ce secteur, l'horizon de l'unité est principalement marqué par les boisements : ceux de la Fagne (au sud) et ceux dominant la Sambre (à l'est). Entre ces bois, le versant se prolonge graduellement vers les terres cultivées du plateau de la Thudinie.



### B-2-13 L'Unité paysagère des vallées transfrontalières de la Thure et de la Hantes



La dépression de la vallée de la Hantes au niveau de Bousignies-sur-Roc.



Le plateau au niveau de Hurtebise coupé par les boisements limitant la vallée de la Hantes.



Vallée encaissée à Montignies Saint-Christophe.



La silhouette de Beaumont dominant le plateau et la vallée de la Hantes (RN 596).



La dépression de la vallée de la Thure au niveau de Cousolre.

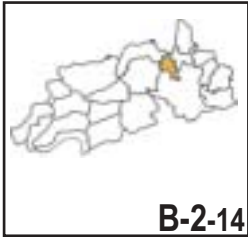


Cette unité paysagère, située à la frontière, est définie principalement par l'encaissement assez marqué des cours d'eau de la Thure et de la Hantes. Ils sillonnent le plateau presque parallèlement et de façon proche les uns des autres. Les fonds des vallées, occupés principalement par des prairies permanentes sont essentiellement étroits et plats. Le plateau les domine en certains lieux d'une altitude d'environ 80 mètres !

Ces cours d'eau, mais aussi le ruisseau de Sartiau coulent ainsi sans se soucier de la frontière dans une ambiance fortement marquée par les bois et la ruralité. Les espaces boisés occupent certains points hauts du plateau, mais aussi les versants à pente raide. Cette distribution fait que chacun des villages, hameaux ou petits bourgs installés sur les versants des vallées se trouve ainsi isolé visuellement de son voisin. Seul la ville de Beaumont, situé en limite de l'unité, occupe une position originale en belvédère, ce qui le rend perceptible de très loin. Les matériaux du bâti ancien présentent une forte proportion de pierre calcaire. Celle-ci est d'ailleurs toujours exploitée industriellement dans la vallée de la Thure.

L'équilibre des proportions entre les prairies, les haies, les cultures et les bois allié à la topographie marquée, crée les conditions d'un paysage proche du pittoresque.





## B-2-14 | L'unité paysagère de la Sambre de Thuin et Lobbes



Le beffroi et la Ville-Basse à Thuin



Biesme-sous-Thuin



La Sambre entre Lobbes et Thuin



Lobbes et sa Collégiale



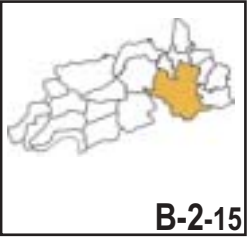
Cette unité paysagère est centrée sur la Sambre et les petites villes historiques de Lobbes et de Thuin. Ces deux centres urbains occupent aujourd'hui le fond de vallée et les versants. L'unité s'étire au sud-est le long de la vallée de la Biesmelle, jusqu'au village de Biesme-sous-Thuin.

Le fond de vallée se caractérise par des méandres serrés de la Sambre, recoupés par la voie ferrée qui isole quelques poches agricoles. Des bois occupent les versants plus raides et l'ambiance générale laisse percevoir un relief fortement marqué.

La Ville-Haute à Thuin est située en rive droite, sur l'éperon formé par l'interfluve de la Biesmelle et de la Sambre. La Collégiale de Lobbes et ses abords occupent un replat de versant en rive gauche. Grâce au jeu d'un méandre en épingle de la Sambre, ces deux emblèmes se regardent et dominent la vallée.

Le ruisseau de la Biesmelle descend depuis le plateau thudinien et découpe, à cet endroit une vallée encaissée, où les bois ferment les versants et les prairies occupent le fond de vallée étroit.

L'autre particularité, au nord de l'unité, est l'extrémité du plateau d'Anderlues vers lequel le noyau bâti de Lobbes s'est étiré. Cette urbanisation diffuse laisse en son sein une part importante aux prairies.



### B-2-15 L'unité paysagère du plateau agricole de Thudinie



Le village de Ragnies (depuis Les Quatre Chemins)



Thuillies



La ferme de Dansonspène



Le hameau d'Ossogne



Cette unité paysagère correspond au plateau céréalier situé au sud de Thuin, appelé la Thudinie méridionale. Elle est limitée à l'est par la vallée de l'Eau d'Heure, et au sud par les bois de la Fagne.

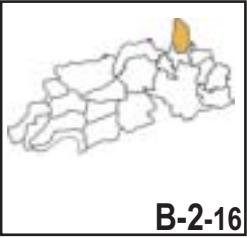
Elle se définit comme un vaste plateau limoneux où les grandes cultures dominent. Les villages s'inscrivent dans de légères ondulations du relief créées par la Biesmelle et ses ruisseaux affluents. Ce vaste plateau communique avec les versants de la Sambre sur sa frange ouest.

On y trouve de nombreux villages de petite taille à l'ambiance arborée, dont l'implantation souligne les replis de petits vallons. Des fermes, en général assez imposantes, caractérisent ce secteur. Elles sont implantées en limite de village ou isolées sur le plateau.

Au sein de cette unité, le regard peut embrasser l'ensemble du plateau au-delà même des vallées qui le bordent. Les deux routes nationales traversant l'unité se distinguent par leurs alignements d'arbres.

Sur la marge sud de l'unité, les prairies sont plus présentes autour des villages, tandis que le plateau se redresse alors légèrement vers la Fagne.

Sur la partie nord, quelques villages se distinguent par leur habitat plus dispersé ou par une urbanisation connectée à Charleroi.



## B-2-16 L'unité paysagère des vallonnements industrialisés de Fontaine-l'Évêque



Le village de Leernes, entre paysages agricoles et terrils



Fontaine-l'Évêque et, au loin, la ferme-château de la Marche



Forchies la Marche



Limite du Bois de Goutroux



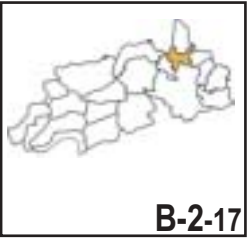
L'unité paysagère termine à l'est le plateau d'Anderlues et englobe principalement la commune de Fontaine-l'Évêque. L'urbanisation et l'industrie de l'axe Charleroi-Binche marquent fortement les paysages où les ondulations du plateau restent lisibles.

Dans cette région du Val de Sambre, les terrils sont des éléments marquants du paysage. Ils rappellent le développement du bourg historique de Fontaine-l'Évêque sous la révolution charbonnière. L'habitat industriel lié à ces activités s'étire fortement depuis ce centre sur les terres agricoles, le long de grandes voies de circulation.

Les paysages agricoles sont interrompus par les développements urbains, qui s'imbriquent dans les espaces à vocation agricole (grandes cultures et herbages).

Un réseau important de lignes électriques traverse les champs et rappelle la proximité des industries, à la confluence du canal Charleroi-Bruxelles et de la Sambre.

Le grand ring de Charleroi, appuyé sur des versants boisés (bois de Goutroux), ferme les vues à l'est.



## B-2-17 L'unité paysagère de la Sambre boisée et du méandre d'Aulne



Le RAVeL, le long de la Sambre en aval de Thuin



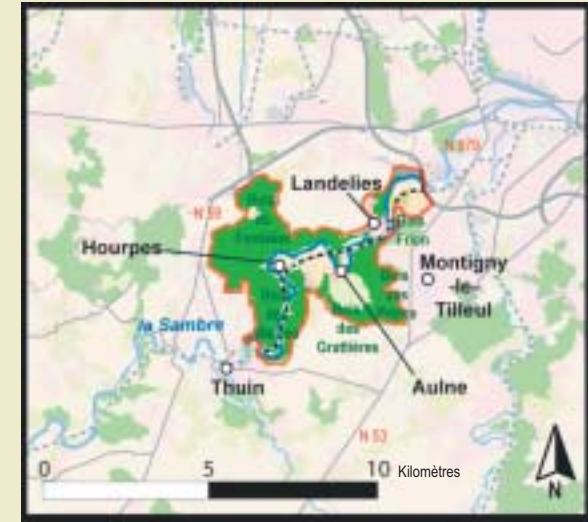
Vue depuis le quartier du Berceau à Thuin



Landelies



L'Abbaye d'Aulne



Cette unité démarre à l'aval de Thuin et comprend la Sambre jusqu'à sa rencontre avec le grand ring de Charleroi après Landelies.

La vallée boisée du Val de Sambre et le méandre de l'Abbaye d'Aulne créent une unité paysagère à l'ambiance très caractéristique, alternant resserrements boisés, ouvertures sur des clairières agricoles et lieux de loisir.

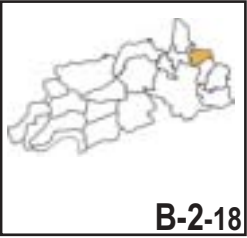
Depuis l'aval de Thuin jusqu'à l'agglomération de Charleroi, la vallée s'encaisse entre des versants abrupts dominés par les bois et marqués de traces d'exploitation d'anciennes carrières recolonisées.

Les vues s'aèrent au niveau de versants convexes sur des clairières agricoles occupées par des pâtures ou des cultures et soulignées par le passage de la voie ferrée. Ces versants sont marqués par plusieurs niveaux de terrasses qui descendent en pente plus douce vers la Sambre.

Ce parcours de la Sambre est très peu urbanisé.

Le site de l'Abbaye d'Aulne est lové au cœur d'un ancien méandre de la Sambre très caractéristique, car en forme d'un fer à cheval artificiellement recoupé par les travaux hydrauliques des moines. Aujourd'hui, des installations récréatives joutent les ruines de l'abbaye et la ferme abbatiale.

Le village de Landelies s'inscrit en bord de Sambre, offrant le cadre d'un petit port de plaisance fluvial.



## B-2-18 | L'unité paysagère de l'Eau d'Heure résidentielle



Vue sur la vallée de l'Eau d'Heure depuis le «M» de Bomerée



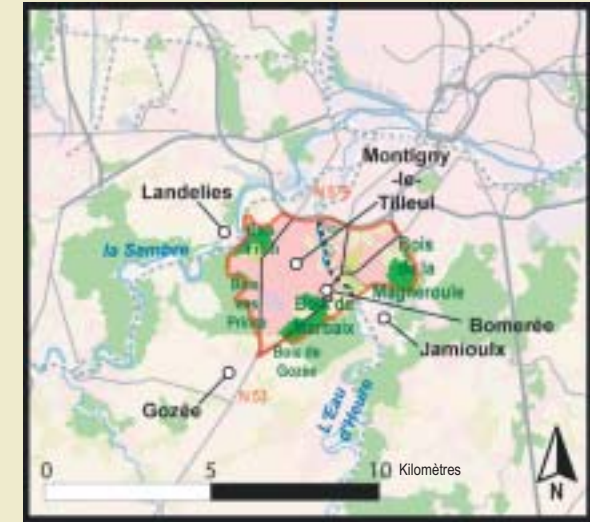
La route de Montigny-le-Tilleul vers Marchienne



Vue sur la vallée industrialisée de la Sambre



Le centre de Montigny-le-Tilleul



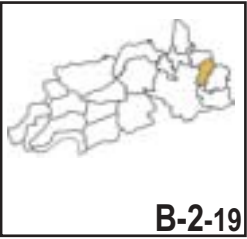
Cette unité paysagère composée de la basse vallée de l'Eau d'Heure (de Jamioux jusqu'au grand ring de Charleroi), présente un large évasement et est fortement marquée par l'urbanisation.

A partir des importants axes routiers qui proviennent du plateau thudinien et mènent à Charleroi, se dégagent des vues amples et longues qui englobent la vallée et portent vers les industries du bassin de Charleroi.

Les fonctions urbaines sont à dominante résidentielle et s'insèrent au sein des bois qui limitent l'unité plus au sud.

Au contact du fond de vallée, des versants plus doux contiennent toujours quelques poches agricoles ou des herbages situés à proximité directe des noyaux villageois d'origine.

Si les activités industrielles ont accompagné le passage de la voie ferrée en fond de vallée, de nombreuses extensions résidentielles et commerciales ont ensuite été effectuées, soit au sein des premiers noyaux ruraux, soit le long des différents axes routiers.



## B-2-19 L'unité paysagère des versants urbanisés et boisés de l'Eau d'Heure



Ham-sur-Heure



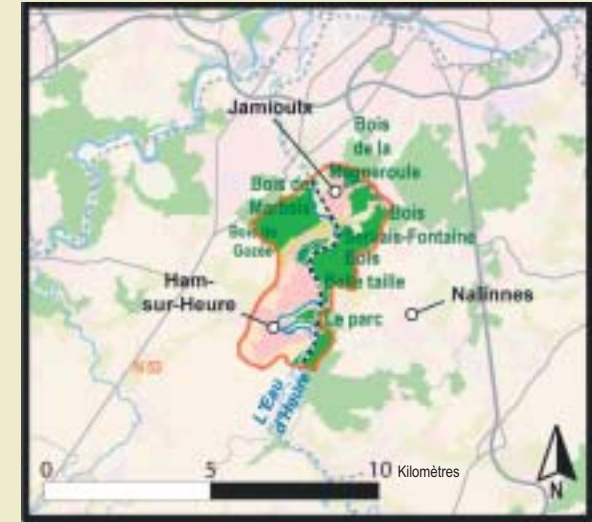
L'Eau d'Heure à Ham-sur-Heure



Le château d'Ham-sur-Heure et l'église de Beignée



Ligne Charleroi – Walcourt, le long de l'Eau d'Heure



L'unité paysagère suit les versants boisés de l'Eau d'Heure, depuis Ham-sur-Heure jusque Jamioul, sur un parcours qui s'encaisse et sinue à travers de petits centres ruraux.

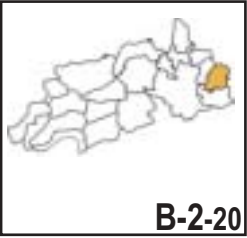
Le petit bourg de Ham-sur-Heure occupe une « épingle » de l'Eau d'Heure, appendice où le réseau routier assure le passage de la Thudinie au Condroz.

Sur la bordure ouest de l'unité, les rebords du plateau limoneux de la Thudinie surplombent les versants doux de la rive gauche de l'Eau d'Heure.

Le versant de la rive gauche, au départ domaine de l'herbage, est à présent marqué par l'habitat linéaire, qui suit les courbes de niveau à mi-pente du versant.

Au niveau de la rive droite, les versants boisés, aux pentes très raides et ravinnés par de petits ruisseaux, laissent peu de place pour l'habitat.

Dans le fond de vallée, on retrouve des villages (Jamioulx) ou petits bourgs ruraux plus compacts (Ham-sur-Heure).



## B-2-20 L'unité paysagère de la clairière de Nalannes



Nalannes, au cœur de la clairière



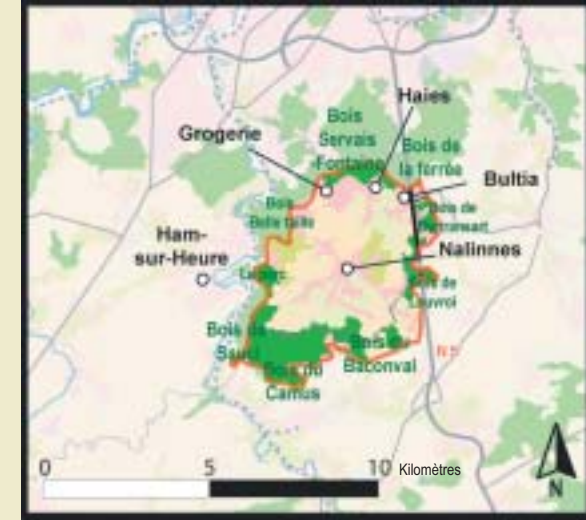
Le hameau de la Grogerie, en lisière forestière



Eglise de la Visitation



Habitat le long du réseau routier

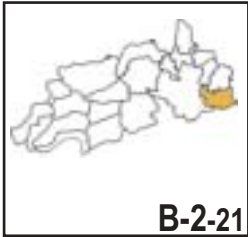


La clairière du village de Nalannes et les bois qui la ceinturent sont les éléments forts de cette unité paysagère, située sur le plateau condruzien en rive droite de l'Eau d'Heure.

Les vues, qui s'ouvrent depuis le centre de l'unité, sont refermées par les bois périphériques et légèrement en surplomb, ce qui donne une impression de cuvette agricole.

Plusieurs petits ruisseaux affluents de l'Eau d'Heure sillonnent ce plateau. Sur ses parties hautes, de légers bombements accueillent de grandes parcelles agricoles ouvertes où se mêlent céréales et cultures industrielles, tandis que les prairies occupent les parties basses plus humides, en bordure des ruisseaux. Disséminés sur l'ensemble de la clairière, des restants de bocage apportent ponctuellement une ambiance arborée.

Les voiries rayonnent depuis la place du village de Nalannes vers les hameaux situés à la lisière forestière. Une structure assez lâche de l'habitat accentue la perception d'un habitat diffus. Les hameaux de la limite nord de l'unité présentent un faciès résidentiel plus marqué, sous l'influence de l'agglomération de Charleroi toute proche.



**B-2-21** L'unité paysagère des vallées de l'Eau d'Heure rurale et du Thyria



Bombement de la vallée du Thyria et horizon boisé de la Fagne



Cour-sur-Heure et le plateau de la Thudinie



Fond de vallée arboré à Cour-sur-Heure



Carrière dans la vallée de l'Eau d'Heure



Cette unité paysagère est organisée autour de la vallée de l'Eau d'Heure de l'aval de Walcourt jusqu'à Cour-sur-Heure. Elle s'étire, en rive droite le long de la vallée du Thyria, son affluent principal sur ce tronçon.

A une échelle plus large, cette unité s'intercale entre le bas-plateau thudinien (en rive gauche de l'Eau d'Heure), et le moyen-plateau du Condroz (en rive droite). Depuis le haut des versants de l'unité, nous apprécions des vues longues qui portent jusqu'aux bois de la Fagne (limite sud) ou les bois de la clairière de Nalinnes (limite nord).

Dans le fond des vallées, des prairies bocagères et quelques lambeaux de bois donnent une impression de paysage arboré aux vues plus confinées.

Au niveau de l'urbanisation, Cour-sur-Heure est un exemple de village historiquement situé en bas de versant. Thy-le-Château illustre un développement de l'urbanisation dans les vallées, avec l'émergence de petites activités industrielles (carrières, moulins...) en milieu rural, et la création du chemin de fer. Sur la bordure est de l'unité, les extensions résidentielles linéaires plus récentes des villages sont influencées par la proximité de la voie rapide (N5) en direction de Charleroi.



## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- > E. DROEVEN et M. KUMMERT (LEPUR-FUSAGx) sous la direction du professeur C. Feltz – 2004 - Les territoires paysagers de Wallonie - CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) et Région wallonne
- > CAUE du Nord – 1993 – Eléments de lecture des paysages, in Trame Verte politique du paysage : un outil de gestion du paysage – Conseil Général du Nord
- > S. BERTIN et S LEMOINE – 1999 - Etude pour la valorisation et l'aménagement du territoire rural et naturel - partie 1, diagnostic paysager - Communauté de Communes du Val de Sambre
- > Parc Naturel Régional de l'Avesnois – 1995 - L'Unité de la haie d'Avesnes - Guide technique des Paysages
- > Parc Naturel Régional de l'Avesnois – 1997 - l'Entité paysagère de la Fagne de Solre - Guide technique des Paysages
- > Province du Hainaut. Arrondissement de Charleroi, Liège, Pierre Mardaga Editeur, 1994, 600 p. (Le patrimoine monumental de la Belgique, 20)
- > Province du Hainaut. Arrondissement de Thuin, Liège, Pierre Mardaga Editeur, 1983, 447 p. + 906 p. (Le patrimoine monumental de la Belgique, 10/1 et 10/2)
- > Fagne et Famenne, Liège, Pierre Mardaga Editeur, 1988, 232 p. (Architecture rurale de Wallonie)
- > Condroz, Liège, Pierre Mardaga Editeur, 1989, 280 p. (Architecture rurale de Wallonie)
- > Hainaut Central, Liège, Pierre Mardaga Editeur, 1990, 280 p.(Architecture rurale de Wallonie)
- > Etude de faisabilité pour la création du parc naturel régional de la Haute Sambre. Rapport final, Thuin, INTERSUD (Association Intercommunale pour le développement économique et l'aménagement du territoire du Sud-hainaut), 1990, 178 p.
- > Adesa, 1999. Analyse du Plan de secteur de Thuin Chimay. Rapport final.
- > Adesa, 1996. Analyse du Plan de secteur de Charleroi. Rapport final.
- > La Sambre. Chronique d'une normalisation, Namur, Ministère wallon de l'équipement et des transports (MET), 1997, 218 p. (Traces, 2)
- > Etat de l' Environnement wallon. 1996. Paysage, Jambes, Région wallonne - Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE), 1997, 129 p.